

Revue du secteur avicole



Revue du secteur avicole

Document développé sur la base du rapport suivant:
Structure et importance des secteurs avicoles commercial et
traditionnel au Maroc

Ahmed Barkok
Septembre 2007

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention ou l'omission de sociétés précises, de leurs produits ou de leurs marques, n'implique aucun appui ou jugement de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Avant-propos

L'apparition d'épizooties telles que l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) dans plusieurs pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique demande continuellement une réponse active et rapide à un niveau national, régional et international. La crise de l'IAHP a dû et doit être combattue à travers le monde à sa source, c'est-à-dire au sein de la population avicole.

Le risque principal de l'IAHP pour la santé humaine est sa possible transmission à l'homme. La maladie se propage principalement par les actions de personnes à tous les niveaux de la production, de la distribution, de la transformation et de la vente des volailles et des produits avicoles. Les impacts socioculturels et économiques directs et indirects de telles maladies influencent les décisions politiques et commerciales, perturbent le marché et causent des pertes économiques énormes. L'IAHP peut avoir un impact négatif important sur l'économie familiale dans les communautés rurales lorsque la production avicole y joue un rôle. Aussi l'évaluation et l'application de mesures visant à une production plus sûre, sur toute la filière avicole sont d'une grande importance. Les stratégies et mesures visant à soutenir les populations pauvres dans le cadre d'un développement durable de l'aviculture doivent recevoir une attention particulière.

Une bonne compréhension des différentes filières de production et commercialisation permet de développer des mesures de contrôles des maladies qui soient appropriées et efficaces.

Cette revue fait partie d'une série de revues à propos du secteur avicole à l'échelle nationale. Celles-ci sont commissionnées par le Service de Production Animale (AGAP) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et plus spécifiquement par le groupe socio-économie, production & biodiversité du Centre d'Urgence pour les Maladies Animales Transfrontalières (ECTAD).

Cette revue a été développée comme un document de référence à l'intention de toute personne cherchant des informations sur le sujet. Cette revue n'est pas complète et devra être régulièrement mise à jour, complétée et améliorée. Tous commentaires et compléments d'informations sont les bienvenus et peuvent être communiqués à l'auteur, FAO/AGAP et FAO/ECTAD (Groupe socio-économie, production & biodiversité)¹.

Le rapport original produit par Ahmed Barkok a été édité par Mme Danièle Sexton en juin 2008 et a été complété par des données extraites de la base de données statistiques de la FAO (FAOSTAT) et des banques de données de la Banque Mondiale et de la Division de population de l'ONU.

¹ Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de la FAO sous: www.fao.org/avianflu/en/farmingsystems.html ou contacter soit Philippe Ankers, soit Olaf Thieme, FAO/AGAP. Adresse électronique: Philippe.Ankers@fao.org et Olaf.Thieme@fao.org Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Division Santé et Production Animale, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

Sommaire

Avant-propos	i
Sigles et abréviations	iv
CHAPITRE 1	
Brève présentation du pays	1
CHAPITRE 2	
Structure du secteur avicole	3
2.1 Cheptels avicoles nationaux	3
2.2 Répartition géographique des cheptels avicoles nationaux	3
2.3 Production	4
2.4 Consommation	6
2.5 Commerce	8
2.6 Prix	9
CHAPITRE 3	
Systemes d'aviculture	11
3.1 Généralités.....	12
3.2 Secteur 1: Élevage industriel et intégré	12
3.3 Secteurs 2 et 3: Autres élevages commerciaux.....	13
3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couver	13
3.3.2 Viande de poulets de chair	15
3.3.3 Œufs de consommation de poules	17
3.3.4 Autres espèces	19
3.4 Secteur 4: Élevage villageois ou de basse-cour	19
3.4.1 Poulets	19
3.4.2 Autres espèces	21
3.5 Analyse de la filière avicole.....	21
3.5.1 Poussins d'un jour	21
3.5.2 Viande de poulets de chair	22
3.5.3 Œufs de consommation.....	22
3.5.4 Autres espèces	22
CHAPITRE 4	
Commerce, commercialisation et marchés	23
4.1 Marché national	23
4.2 Importation	23
4.3 Exportation	23
4.4 Infrastructures d'abattage	23
4.5 Provente, aliment volailles	24

CHAPITRE 5	
Races	25
5.1 Races exotiques	25
5.2 Races locales	25
CHAPITRE 6	
Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité	26
6.1 Influenza aviaire hautement pathogène	26
6.2 Autres pathologies aviaires majeures	29
6.3 Mesures de biosécurité.....	30
CHAPITRE 7	
Politiques actuelles, cadre légal	31
CHAPITRE 8	
Analyse	33
8.1 Forces et faiblesses actuelles du secteur avicole	33
8.2 Perspectives du secteur avicole pour les cinq prochaines années	36
ANNEXE I	
Qui est qui (liste de contacts)	38
ANNEXE II	
Liste des projets majeurs — secteur avicole	41
ANNEXE III	
Références bibliographiques	43
ANNEXE IV	
Cartes	44

Sigles et abréviations

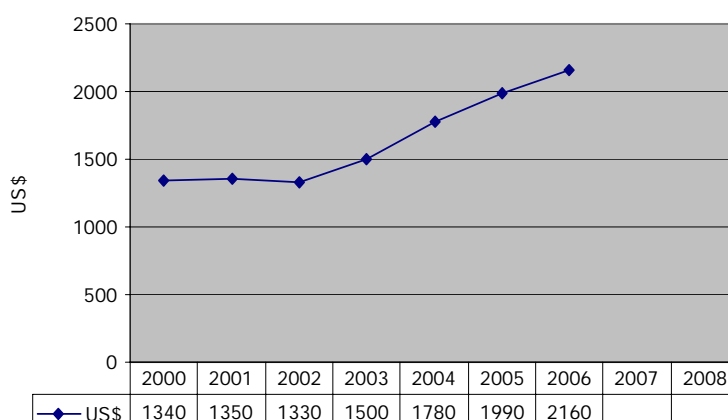
AELE	Association Européenne de Libre-Échange
AFAC	Association des Fabricants d'Aliments Composés
ANAM	Association Nationale des Accoueurs Marocains
ANAVI	Association Nationale des Abattoirs Industriels Avicoles
ANPO	Association Nationale des Producteurs d'Œufs de Consommation
APV	Association Nationale des Producteurs de Viandes de Volailles
CMV	Condiments Minéraux et Vitaminés
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FISA	Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole
IAHP	Influenza Aviaire Hautement Pathogène
OAC	Œufs A Couver
OMC	Organisation Mondiale du commerce
PAC	Prêt A être Consommé
PIB	Produit Intérieur Brut
UE	Union Européenne
VSM	Viande Séparée Mécaniquement

Chapitre 1

Brève présentation du pays

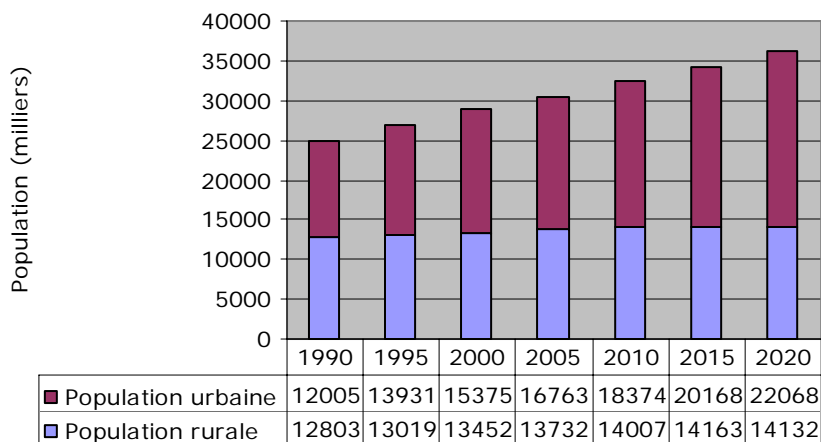
Pays:	Maroc	
Lieu:	Afrique du Nord, délimité par l'océan Atlantique Nord et la mer Méditerranée, entre l'Algérie et le Sahara Occidental	
Population totale:	30 496 553 (2006)	Source: Banque Mondiale, mai 2008
Taux de croissance de la population:	1,2 % (2006)	Source: Banque Mondiale, mai 2008
Groupe économique:	Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure	Source: Banque Mondiale, mai 2008

FIGURE 1: Revenu national brut (RNB) per capita (Méthode Atlas, actuelle en US\$)



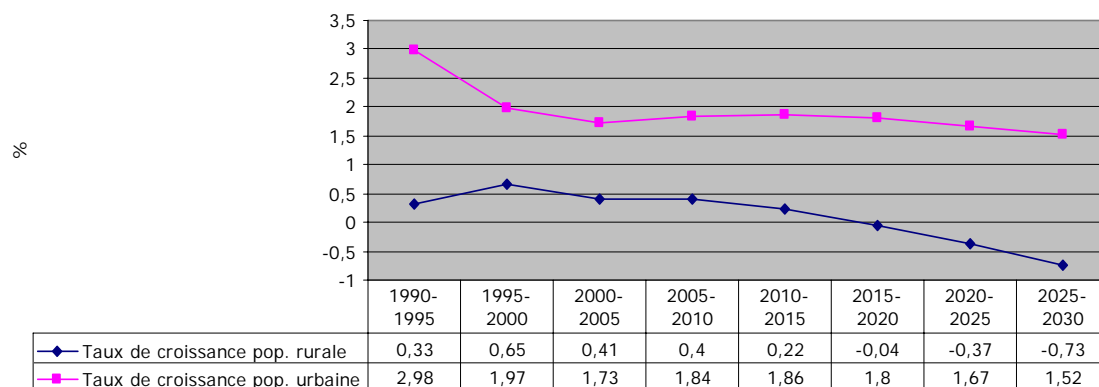
Source: Banque mondiale, 2008

FIGURE 2: Structure démographique



Source: Division de la population du département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Perspectives de l'urbanisation mondiale: La révision 2006, <http://esa.un.org/unup>, mai 2008

FIGURE 3: Taux annuels de croissance démographique

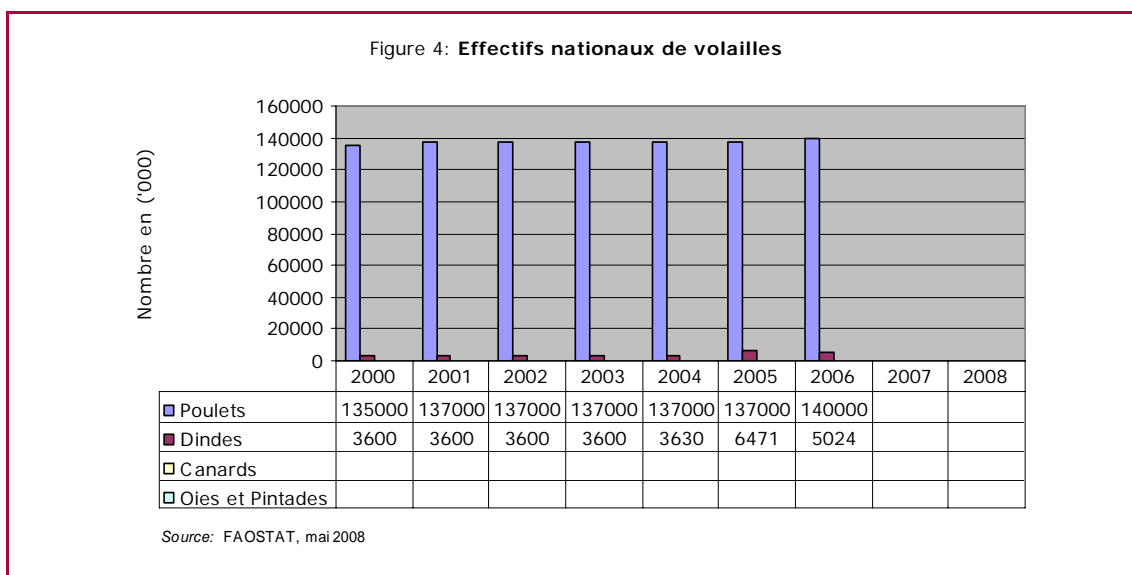


Source: Division de la population du département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Perspectives de l'urbanisation mondiale: La révision 2006, <http://esa.un.org/unup>, mai 2008

Chapitre 2

Structure du secteur avicole

2.1 CHEPTELS AVICOLES NATIONAUX



2.2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CHEPTELS AVICOLES NATIONAUX

Tableau 1: Répartition des volailles

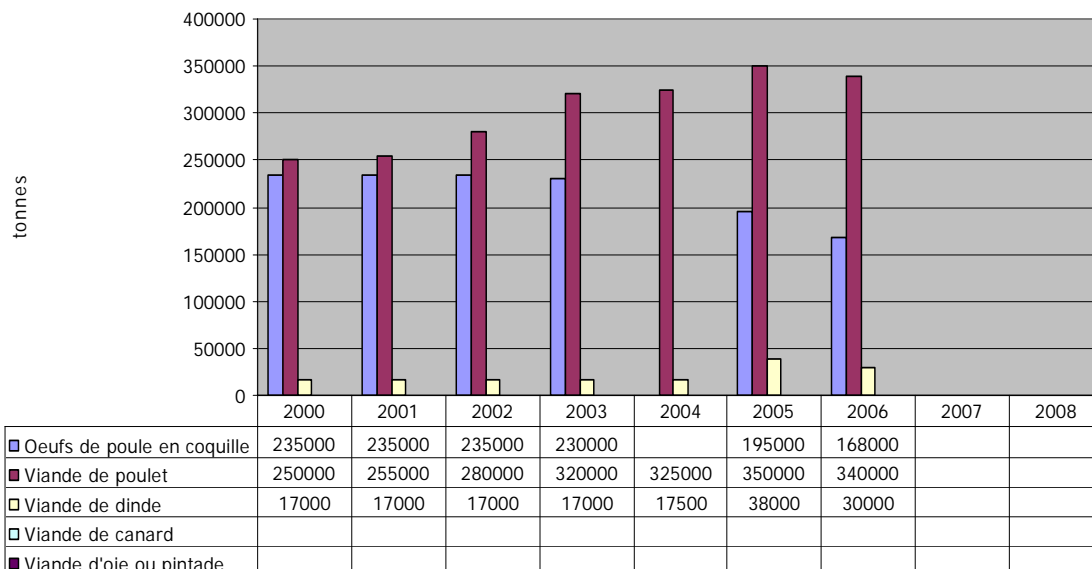
Voir chapitre 3.3 et 3.4

À l'inverse, les élevages industriels, bien que présents dans la plupart des régions, se distinguent par une très forte concentration sur la cote atlantique, particulièrement sur l'axe Kénitra-El Jadida, qui offre un climat favorable et se trouve à proximité des grands centres de consommation (Casablanca et Rabat). En effet, l'axe Kénitra El Jadida représente 48% de la capacité totale d'incubation des couvoirs de type chair et 75% de celle des couvoirs de type ponte. Elle englobe également 73% des élevages de poudeuses d'œufs de consommation, 42% des élevages de poulets de chair et 91% des élevages de dindes. Le seul couvoir de dindes actuellement en activités en septembre 2007 est situé dans la province d'El Kelaa des Sraghna.

En élevage villageois, les différentes volailles traditionnellement élevées au Maroc (poule, dinde, pigeon) sont bien réparties à travers tout le pays avec néanmoins des concentrations géographiques liées aux rigueurs du climat (gradients Nord-Sud et Ouest-Est) et à la répartition démographique. L'élevage de dindes existe pratiquement dans toutes les régions avec une forte concentration dans les régions des Doukala et Chaouia. Les pigeons se trouvent dans tout le pays. Les autres espèces de volailles élevées au Maroc sont très variées. Les élevages de pintades, de cailles et d'autruches sont implantés surtout autour des grands centres urbains.

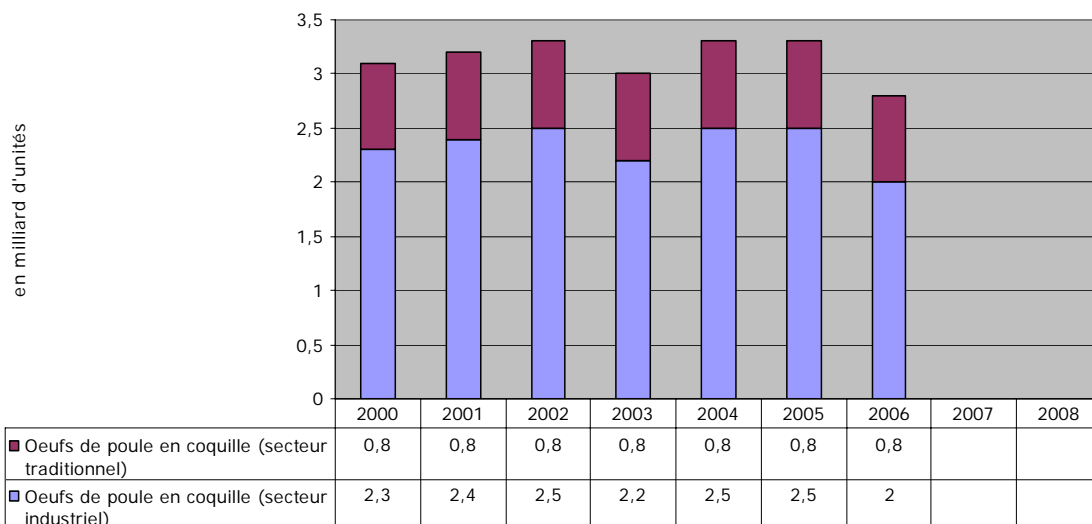
2.3 PRODUCTION

Figure 5.1: Production nationale du secteur avicole



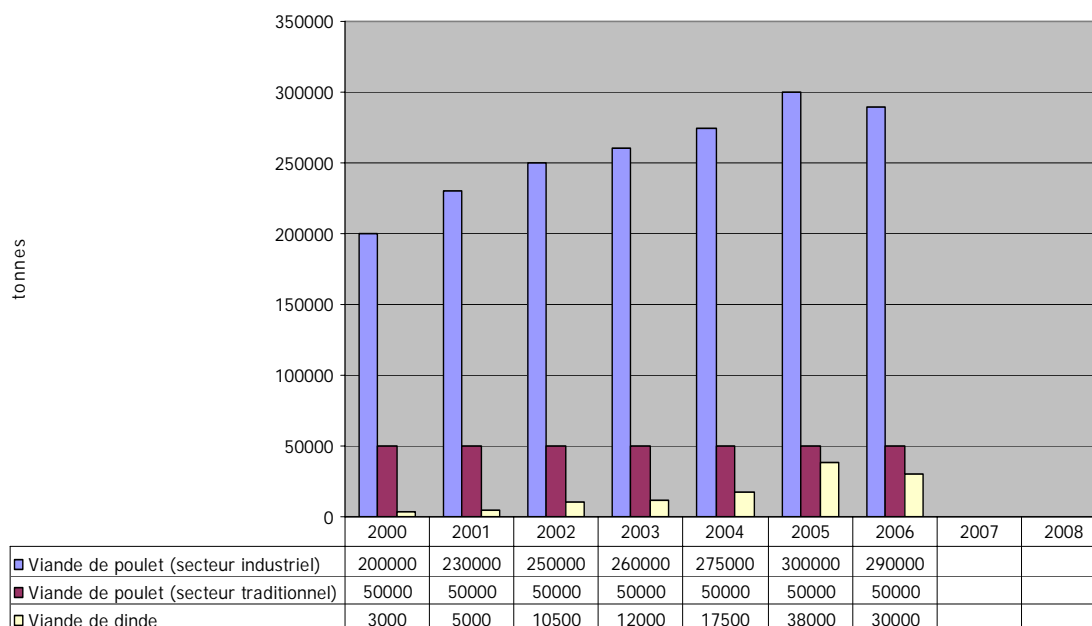
Source: FAOSTAT, mai 2008

FIGURE 5.2: Production nationale d'œufs de poules en coquilles



Source: Consultant

FIGURE 5.3: Production nationale de viande de volailles



Source: Consultant

L'aviculture nationale, constituée par un secteur traditionnel fermier et un secteur moderne intensif, a connu un essor considérable au cours des trois dernières décennies. La production de viande de volailles est passée de 29 000 tonnes en 1970 à 370 000 tonnes en 2006 enregistrant un taux moyen annuel de progression de 7,1%. Parallèlement, la production des œufs de consommation a progressé, passant de 400 millions à 2,8 milliards d'unités, soit une augmentation moyenne annuelle de 5,4%. Elle assure en 2007 100% de couverture des besoins du pays.

La satisfaction de la demande sans cesse croissante (du fait de la croissance démographique, de l'urbanisation et du prix attractif des produits animaux), s'est faite essentiellement par le développement du secteur moderne intensif. Ainsi, la part de ce secteur moderne commercial dans l'approvisionnement du pays a évolué au cours de la période 1970 – 2006 de 23% à 86% pour la viande blanche et 0,30% à 71% pour les œufs.

La production intensive de viande de volailles est passée de 8 500 tonnes en 1970 à 310 000 tonnes en 2006. La production des œufs s'est inscrite également à la hausse, passant de 1 million d'unités en 1970 à plus de 2 milliards en 2006.

À l'inverse, il est généralement admis que la production du secteur traditionnel reste relativement stable, autour de 50 000 tonnes de viande blanche et 800 millions d'œufs.

Pour les 5 dernières années, le secteur intensif a connu des tendances différentes selon les catégories de produit:

- une croissance soutenue de la production du poulet jusqu'à la crise de l'Influenza aviaire en 2006;
- une stagnation, voire régression surtout en 2006, de la production des œufs. Cette stagnation est en réalité un ajustement du marché suite à une croissance très rapide de la production au milieu des années 90;
- une croissance relative plus marquée de la production de dinde (avec un démarrage du premier couvoir- élevage reproducteur de dindes, et une forte augmentation des importations des dindonneaux).

2.4 CONSOMMATION

Figure 6.a et 6.b: Consommation de viande de volailles (en moyenne calories/personne/jour) et (en kg/personne/an)

Pas d'informations détaillées disponibles

La consommation annuelle de viande de volailles est passée de 2,3 kg par habitant en 1970 à 12,1 kg en 2006. La part de consommation de cette viande en milieu urbain a augmenté, passant de 33% en 1985 à 44% en 2001 (croissance de 2,3% par an).

Figure 6.c et 6.d: Consommation d'œufs (en moyenne calories/personne/jour) et (en nombre d'œufs/personne/an)

Pas d'informations détaillées disponibles

Le modèle de consommation traditionnel basé essentiellement sur les céréales, les sucres et les corps gras est en phase de changement. Ainsi, le poids relatif de ces produits riches en calories diminue, et à l'opposé, la part des produits riches en protéines (produits laitiers, œufs, viandes, poisson) augmente. Les niveaux de consommation alimentaire sont marqués par de fortes disparités entre les populations les plus aisées et les moins aisées. Les ménages ruraux réservent leurs dépenses beaucoup plus à l'acquisition de produits de premières nécessités (céréales, sucre, huile), alors que les ménages citadins dépensent plus pour les produits d'origine animale (viande, œufs, lait) comme le montre le tableau 2.

TABEAU 2:
Dépenses alimentaires annuelles moyennes en viande, œufs et lait selon le milieu de résidence (consommation par personne en DH courants, en 2001)

Nature du produit	Urbain	Rural	Ensemble
	DH	DH	DH
Viande bovine	328,8	177,3	262,0
Viande ovine	79,0	63,0	72,0
Autre viande de boucherie	41,0	38,1	39,9
Animaux vivants	215,8	133,7	179,6
Triperie	52,6	26,9	41,2
Charcuterie	7,0	1,0	4,2
Volailles « non vivantes »	120,3	50,7	89,5
Volailles, lapin et gibier vivants	97,8	74,2	87,4
Œufs	73,2	32,4	55,2
Lait et produits laitiers	302,7	90,7	209,2

Source: Direction de la Statistique, 2001

Le tableau 3 ci-dessous montre qu'en moyenne, en 2001, les citadins consomment 2 fois plus de viande de volailles que les ruraux (9.2 contre 4.6 Kg). Par classe de revenu, les 20% les plus pauvres consomment moins de 3 Kg de viande blanche aussi bien en milieu urbain que rural.

En ce qui concerne la consommation du poulet industriel, il existe un grand écart entre les milieux urbains (8.4 kg) et les milieux ruraux (3.4 Kg). La situation est inversée pour le poulet fermier et pour les autres volailles dont la consommation ne représente que 9% des viandes blanches dans les villes contre 26% en milieu rural.

TABLEAU 3:
Quantités annuelles moyennes des viandes consommées selon le milieu de résidence
(en kg par personne)

Type de viande	Urbain	Rural	Ensemble
Viandes rouges	12,18	8,45	10,54
dont Viande bovine	6,50	3,90	5,36
dont Viande ovine	4,73	3,65	4,25
Viandes blanches	9,19	4,58	7,16
dont Poulet industriel	8,39	3,40	6,19
dont Poulet fermier	0,29	0,80	0,52
Autres viandes (dinde, pigeon..)	0,51	0,38	0,45

Source: Direction de la Statistique, 2001

Au niveau national, l'élevage avicole traditionnel (de basse-cour) représente 14% de la consommation totale en viandes blanches. Ce type d'élevage continue à jouer un rôle important dans l'autoconsommation et la trésorerie des populations rurales défavorisées.

En 2001, l'autoconsommation des différents types de viandes ne représente que 0.5% de la consommation totale des viandes en milieu urbain, et 11,5% en milieu rural. Néanmoins, plus des 2/3 des viandes de volailles fermières consommées en milieu rural proviennent de l'autoconsommation, ce qui reflète le rôle important des élevages de basse-cour dans l'apport protéique en milieu rural (tableau 4).

TABLEAU 4:
Taux d'autoconsommation des types de viande selon le milieu de résidence

Type de viande	Milieu de résidence	
	Urbain (%)	Rural (%)
Viande bovine	0,1	0,1
Viande ovine	1,6	21,5
Poulets fermiers vivants	6,4	68,3
Autres viandes (lapin, pigeon, dinde,...)	3,9	47,6

Source: Direction de la Statistique, 2001

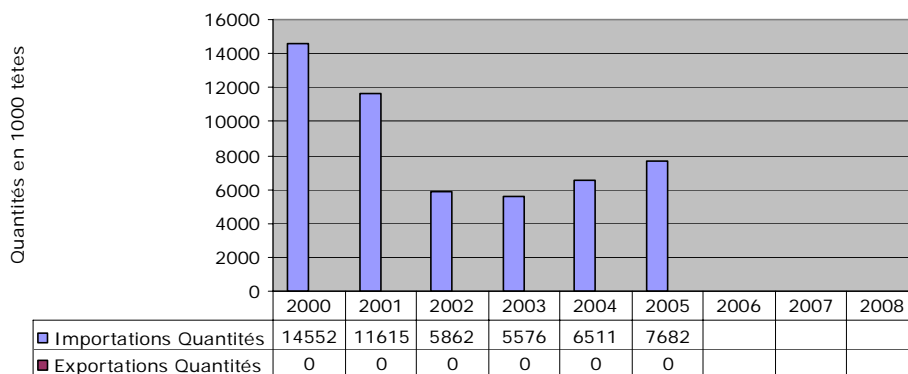
La consommation moyenne des œufs per capita est estimée en 2001 à 65 unités par an, avec un écart très important entre la classe de population la plus pauvre (20 œufs) et la classe la plus aisée (140 œufs, c'est à dire 7 fois plus). Entre 1970 et 2006, cette consommation d'œufs a progressé en moyenne de 21 à 91 unités.

Par milieu de résidence, la consommation est évaluée à 90 œufs dans les villes contre 34 œufs à la campagne. Chez les ruraux les moins aisés, l'autoconsommation des œufs représente plus de 50% de la quantité totale consommée.

La production nationale couvre actuellement 100% des besoins en œufs de consommation et 100% des besoins en viandes de volailles soit 48% de la consommation totale de viandes (toutes espèces).

2.5 COMMERCE

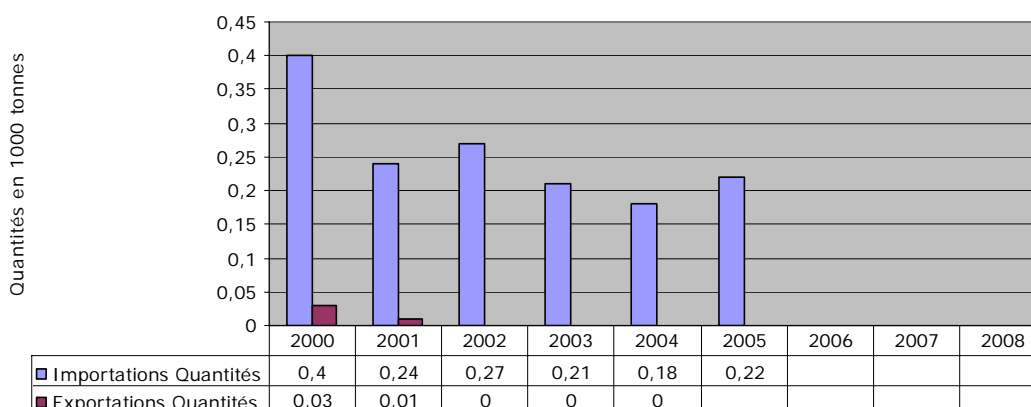
FIGURE 7.a: Importation/Exportation de volaille vivante (moins de 185 g.)



Source: FAOSTAT, août 2008

Les chiffres ci-dessus reflètent essentiellement l'importation de poussins reproducteurs.

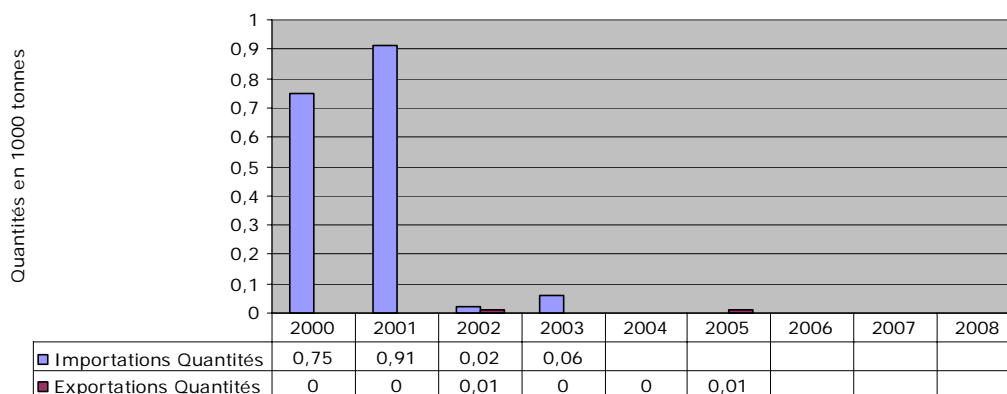
FIGURE 7.b: Importation/Exportation de viande de poulet



Source: FAOSTAT, mai 2008

Les quantités importées sont négligeables au vu de la taille du marché marocain.

FIGURE 7.c: Importation/Exportation d'œufs de poule (avec coquilles)



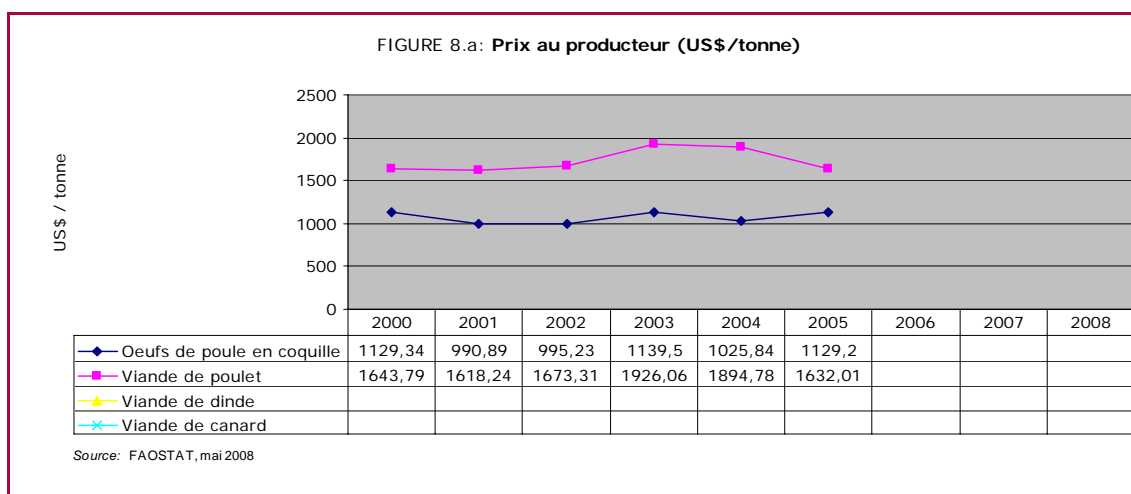
Source: FAOSTAT, mai 2008

En 2007, la production nationale couvre la totalité des besoins en viandes de volailles (48% de la consommation totale toutes viandes) et des besoins en œufs de consommation. Le Maroc n'importe pratiquement pas de viande de volailles ou d'œufs de consommation.

Figure 7.d : Importation/exportation de provendes et d'ingrédients alimentaires

Pas d'informations détaillées disponibles

2.6 PRIX

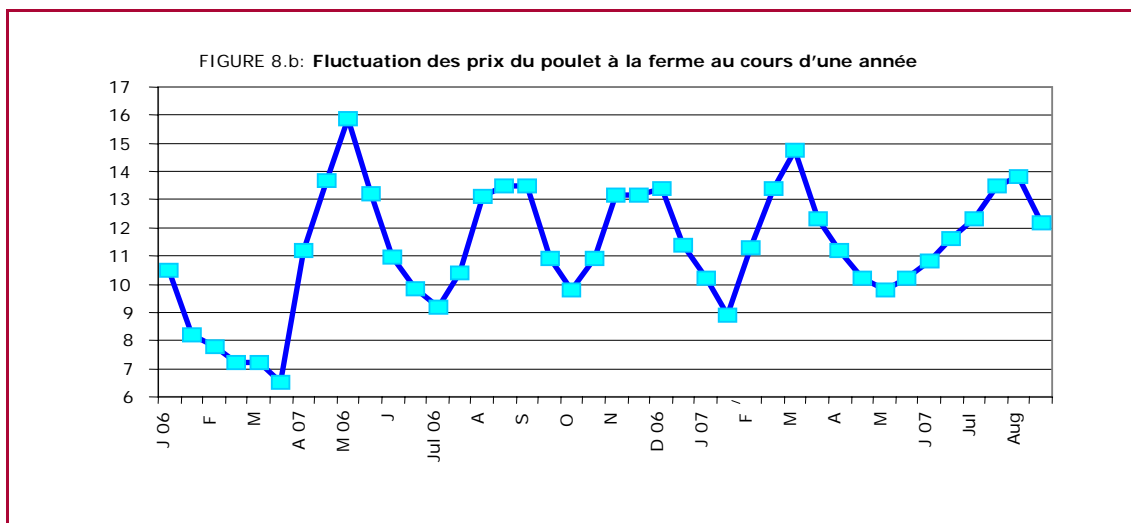


Le tableau 5 ci-dessous présente les prix moyens annuels de 2000 à 2006 de la viande de poulet et les œufs de consommation. Ces données sont des indicateurs sommaires pour toute fin de comparaison. En fait, ces prix n'ont qu'une portée limitée en raison des très fortes fluctuations du marché du vif, souvent journalières (figure 8.b).

TABEAU 5:

Évolution des prix à la production des viandes blanches et des œufs de consommation

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Poulet (Dh /Kg)	11,65	12,20	12,30	12,30	11,20	9,64	10,90
Œuf (Dh / Unité)	0,60	0,54	0,56	0,60	0,50	0,55	0,56



Les prix moyens annuels témoignent de la tendance à la baisse des prix de vente à la ferme (en secteur commercial) au cours des 5 dernières années.

Trois principaux facteurs ont contribué à cette baisse:

- l'augmentation continue de l'offre;
- les réductions des droits de douane à l'importation et leurs impacts positifs sur le coût des aliments (baisse des coûts de production);
- une amélioration générale, bien que très variable, des performances d'élevage (en moyenne 2 kg PV à 42 jours).

Les produits fermiers (du secteur traditionnel) sont vendus par contre à des prix nettement plus élevés et relativement stables toute l'année. Le prix moyen de vente d'un poulet fermier de 1,5 Kg vif est d'environ 60 Dh pièce, et celui des œufs, généralement de petit calibre et à coquille blanche, de 1 Dh/unité.

Compte tenus de leurs prix relativement bas par rapport aux autres denrées animales, les produits avicoles sont consommés par l'ensemble de la population et constituent le seul recours à l'amélioration de la sécurité alimentaire en protéines d'origine animale.

Figure 9: Prix au consommateur (US\$/tonne)

Pas d'informations disponibles

Chapitre 3

Systèmes d'aviculture

TABLEAU 6:
Classification des systèmes d'aviculture selon la FAO

Secteurs (FAO/définition)	Système d'aviculture			
	Industriel et intégré	Commercial		Villageois et de basse-cour
		Biosécurité		
		Élevée	Basse	
Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	
Niveau de biosécurité	Élevé	Moyen à élevé	Bas	Bas
Débouchés commerciaux	Exportation et urbains	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux
Dépendance des intrants au marché	Élevée	Élevée	Élevée	Faible
Dépendance aux bonnes routes	Élevée	Élevée	Élevée	Faible
Implantation	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Villes plus petites et zones rurales	Partout, essentiellement dans des zones éloignées ou enclavées
Volailles élevées	Confinement	Confinement	Claustration au sol/semi-confinement	Essentiellement en plein air
Bâtiment/abri	Fermé	Fermé	Fermé/ouvert	Ouvert
Contact avec d'autres poulets	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres canards	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres volailles domestiques	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec la faune sauvage	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Soins et conseils vétérinaires	Possède son propre vétérinaire	Paie pour le service	Paie pour le service	Irréguliers, dépendent des services vétérinaires publics
Approvisionnement en médicaments et vaccins	Marché	Marché	Marché	Gouvernement et Marché
Sources d'informations techniques	Multinationales et ses succursales	Vendeurs d'intrants	Vendeurs d'intrants	Services publics de vulgarisation
Sources de financement	Banques et fonds propres	Banques et fonds propres	Banques et canaux privés ²	Fonds propres, programmes d'assistance et banques
Races de volailles	Améliorées	Améliorées	Améliorées	Locales ou indigènes
Niveau de sécurité alimentaire des éleveurs	Élevé	Bon	Bon	Bon à faible

Secteur 1: Industriel et intégré système avec un haut niveau de biosécurité et des oiseaux/produits vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes qui sont une partie d'une exploitation intégrée de poulets de chair avec des manuels de procédures standards de biosécurité clairement définis et exécutés).

Secteur 2: Système commercial d'aviculture avec un niveau modéré à élevé de biosécurité et des oiseaux/produits habituellement vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes avec des oiseaux en permanence élevés en confinement; empêchant rigoureusement tout contact avec d'autres volailles ou faune sauvage).

Secteur 3: Système commercial d'aviculture avec un niveau faible à minimal de biosécurité et des oiseaux/produits vendus au niveau des marchés de volailles vivantes (p.ex. une exploitation de poules en cage avec des oiseaux dans des logements ouverts; une ferme avec des oiseaux ayant accès au plein air; une ferme où sont élevés des poulets et des palmipèdes).

Secteur 4: Élevage villageois et de basse-cour avec un niveau minimal de biosécurité et des oiseaux/produits consommés localement.

² Usuriers, parents, amis, etc.

3.1 GÉNÉRALITÉS

D'après le recensement de 2006, il existe 6210 élevages commerciaux de poulets d'une capacité globale de 6 834 000 m². Les élevages de poulets de chair sous serre représentent 16% des effectifs et 27% de la capacité globale.

Les élevages commerciaux de poules pondeuses sont au nombre de 214 et occupent une superficie couverte globale de 715°000 m².

Les investissements consentis dans le secteur avicole moderne sont évalués à 6,8 milliards de Dh et le chiffre d'affaires réalisé toutes branches confondues en l'an 2006 est de l'ordre de 13,15 milliards de Dh (tableau 7). Ce secteur a permis la création d'environ 72°000 emplois directs dans les unités de production et 170 000 emplois indirects dans les circuits de distribution et de commercialisation.

TABLEAU 7:
Investissements, chiffre d'affaires et emplois dans le secteur avicole

	2002	2003	2004	2005	2006
Investissements (milliards Dirhams)	5,8	6	6,3	6,6	6,8
Chiffre d'affaire (milliards Dirhams)	12	12,1	12,8	13,2	13,15
Nombre d'emplois directs	60.000	62.000	66.000	75.000	72.000
Nombre d'emplois indirects	165.000	168.000	170.000	180.000	170.000

L'aviculture moderne est un secteur très dynamique puisqu'il participe pour environ 86,5% dans l'approvisionnement du pays en viandes blanches et 71,5% en œufs de consommation. Contrairement à certains pays de la région, l'Etat n'est jamais intervenu dans la production avicole qui a toujours été une activité privée. Jusqu'en 2006 ce secteur n'était soumis pratiquement à aucune procédure administrative.

Au niveau des coûts de production, les prix de reviens moyens des produits avicoles sont actuellement:

- Poussin de type chair: 2 à 2, 50 Dh
- Poussin ponte: 4 à 5 Dh
- Poulette prête à pondre: 38 à 40 Dh
- Œuf de consommation: 0,50 à 0,55 Dh
- Poulet de chair / Kg vif: 10,50 à 11 Dh
- Dinde / Kg vif: 12 à 12,50 Dh

Ces coûts de production diffèrent selon la technicité de l'éleveur et d'une région à une autre. La part de l'aliment représente entre 65 et 75% des coûts des produits avicoles.

Comparés à d'autres pays, ces coûts sont pratiquement le double de ceux enregistrés dans les pays exportateurs tels que le Brésil et les USA, mais sont similaires à ceux des pays qui, comme le Maroc, importent l'essentiel des intrants (aliments, reproducteurs...).

Le secteur avicole traditionnel demeure encore important puisqu'il continue d'alimenter le marché local en viandes blanches (13,5%) et en œufs de consommation (28,5%). Ce type d'élevage de basse cour est pratiqué dans toutes les zones rurales.

3.2 SECTEUR 1: ÉLEVAGE INDUSTRIEL ET INTÉGRÉ

L'intégration verticale totale des élevages industriels (du couvoir à l'abattoir), n'est qu'à ses débuts au Maroc avec 2 unités actuellement. Cette situation s'explique par l'existence récente, début 2000, d'abattoirs industriels et de la prédominance du marché du vif.

Par contre, il existe plus d'une trentaine d'unités de production qui présentent des prémises d'intégration, avec deux maillons et plus. Ces unités sont de tailles très variables allant pour ce qui de la production de poussins de chair de 30 000 poussins/semaine à plus de 800 000 poussins/semaine.

Certaines unités possèdent les maillons d'accoupage (couvoirs et élevages de reproducteurs), d'alimentation (fabrication d'aliments) et de production (élevages de poulets de chair). Dans la plupart des cas, les élevages modernes commercialisent à la fois leur production de poussins et d'aliments composés. Parmi ces dernières, les unités de grande taille ont presque toutes des ambitions d'intégration verticale et attendent des changements réglementaires pour favoriser la reconversion du marché du vif en circuits de distribution de produits frais d'abattage.

Tout ce qui se rapporte au secteur 1 sera présenté avec les données du secteur 2 au paragraphe 3.3.

3.3 SECTEURS 2 ET 3: AUTRES ÉLEVAGES COMMERCIAUX

3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couvrir

La production de poussins est assurée par un éventail d'unités de capacité très variable: 42 couvoirs de type chair, 4 couvoirs de type ponte, 1 couvoir de dinde, 4 petits couvoirs de caille et 4 d'autruche.

L'axe Kénitra-El Jadida accueille 48% de la capacité totale d'incubation des couvoirs de type chair, 75% des couvoirs de type ponte (tableau 8 et 9),

TABLEAU 8:
Répartition géographique des unités d'accoupage de type "chair"

Province	Fermes d'élevage	superficie d'élevage (m2)	%	Nombre de couvoirs	Capacité d'incubation par semaine	%
Agadir	3	16 400	1,88	1	151 000	1,34
Ben Slimane	1	2 000	0,23	0	0	0
Casablanca	16	54 800	6,30	4	991 000	8,80
El Hajeb	6	63 300	7,27	2	456 000	4,05
El Jadida	25	163 900	18,83	7	2 010 000	17,84
Ifrane	7	44 100	5,07	1	153 000	1,36
Kénitra	7	28 700	3,30	1	115 000	1,02
Khémisset	13	49 600	5,70	3	326 000	2,89
Marrakech	12	51 900	5,96	2	817 000	7,25
Meknes	1	3 500	0,40	0	0	0
Nador	4	13 100	1,51	1	166 000	1,47
Safi	5	7 400	0,85	1	77 000	0,69
Salé	4	10 700	1,23	1	182 000	1,62
Sefrou	1	5 000	0,57	1	587 000	5,21
Settat	26	146 300	16,81	7	1 764 000	15,66
Skhirat-Témara	19	55 300	6,35	5	1 455 000	12,92
Tanger	3	11 400	1,31	1	121 000	1,08
Taounate	3	11 200	1,29	1	192 000	1,70
Taroudant	12	111 800	12,85	1	1 440 000	12,78
Tétouan	4	16 100	1,85	1	192 000	1,70
Tiznit	3	3 800	0,44	1	70 000	0,62
Total	175	870 300	100,0	42	11 265 000	100,0

TABLEAU 9:
Répartition géographique des couvoirs de type "ponte"

Région	Fermes d'élevage	superficie d'élevage en m2	%	Nombre de couvoirs	Capacité d'incubation/sem.	%
El Hajeb	0	0	0	1	230 000	14,59
El Jadida	4	22 200	45,77	1	943 000	59,84
Ifrane	2	4 750	9,80	0	0	0
Settat	2	5 500	11,34	1	134 000	8,50
Skhirat-Témara	3	16 050	33,09	1	269 000	17,07
Total	11	48 500	100,0	4	1 576 000	100,00

Les mises en place des reproductrices de type ponte et chair ont connu une stabilisation au cours des trois dernières années. Le tableau 10 présente l'évolution des mises en place de reproductrices (ponte, chair et dinde), l'évolution des mises en place de poussins d'un jour (ponte chair et dindonneaux) et l'évolution de la production.

Les mises en place de reproductrices fournissent dans l'immédiat une couverture totale des besoins du pays et assurent en partie les besoins de repeuplement de l'élevage traditionnel.

L'exploitation des reproductrices dindes est une nouveauté pour le pays, puisque jusqu'en 2004, l'approvisionnement en dindonneaux se faisait exclusivement en provenance d'Europe. Les mises en place tripleront à la fin de 2007 avec l'entrée en production d'un nouveau couvoir et le doublement de la capacité de celui existant.

TABLEAU 10:
Évolution des mises en place de reproductrices et de poussins d'un jour (poules pondeuses, poulets de chair et dindes) et de la production

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Reproductrices mises en place							
chair	1 593 896	1 962 430	2 117 290	2 323 190	2 579 859	2 574 165	2 105 720
ponte	196 960	239 200	160 600	222 500	204 592	209 550	112 070
dinde	0	0	0	0	26 000	28 300	27 600
Poussins d'un jour et dindonneaux mis en place							
chair	178 000 000	191 000 000	201 000 000	211 000 000	230 000 000	278 000 000	268 000 000
ponte	14 200 000	15 000 000	16 000 000	12 000 000	14 165 000	12 000 000	9 000 000
dinde	65 000	243 000	2 077 000	2 290 000	3 436 000	6 437 000	5 001 000
Poussins produits							
chair	158 000 000	170 000 000	200 000 000	210 000 000	230 000 000	278 000 000	268 000 000
ponte	14 000 000	15 000 000	16 000 000	12 000 000	14 000 000	12 000 000	9 000 000
dinde	0	0	0	0	483	2 024	2 264

Les élevages de reproducteurs sont très organisés.

Le mode de reproduction utilisé est naturel, par l'utilisation des coqs.

La gestion de l'élevage est fonction du type de production et de l'importance des effectifs mis en place. Néanmoins, au sein d'un même sous-secteur, il existe de très grands écarts en matière de gestion technique entre les éleveurs, allant de niveau bas (absentéistes à double fonction et main d'œuvre non qualifiée) au niveau de technicité très élevée (producteurs professionnels).

En général, au niveau des élevages de reproducteurs et de pondeuses, le suivi technique se fait par des personnes qualifiées (ingénieurs, vétérinaires, techniciens et ouvriers spécialisés). Ceci n'est pas le cas dans les élevages de poulets de chair et de dindes. Pour ces derniers, nombreux sont ceux qui comptent sur les services d'encadrement des technico-commerciaux des usines d'aliments et des couvoirs.

3.3.2 Viande de poulets de chair

Pratiquement, toutes les unités d'élevage commercial de poulet au Maroc appartiennent au secteur 2 de la classification FAO. Les élevages semi-intensifs ou amateurs (assimilés au secteur 3) sont très rares. Il existe dans les périphéries des grandes agglomérations quelques élevages irréguliers dans le temps (certaines personnes élèvent des poulets croisés pour les vendre en ville).

Les structures de production se différencient par:

- la taille de l'élevage (au minimum 2000 poulets et jusqu'à plusieurs centaines de milliers);
- le niveau d'investissement dans les bâtiments et équipements;
- le niveau de technicité et des performances.

En fait, nonobstant ces différences, le poulet de chair est toujours élevé dans des systèmes de production intensifs, avec achat de l'ensemble des facteurs de production (poussins, aliments composés - miettes ou granulés - , vaccins), et vente de la totalité du produit (poulet vif) au marché à un poids donné (2 ± 0.2 Kg) et un âge donné (40 ± 5 jours).

Alimentation

Pour les secteurs 1, 2 (et 3), l'alimentation distribuée est une alimentation composée complète fabriquée dans les usines spécialisées pour les aliments de volailles (voir 4.5 Provende, aliment volailles). En général, ces aliments sont à base de céréales (maïs surtout, orge, sorgho, issues de céréales), tourteaux d'oléagineux (soja et tournesol), farine de poisson (de sardine à 65% MAT), minéraux et prémixes.

Les différentes gammes d'aliments fabriqués sont fonction du type de production. Pour le poulet de chair, il existe un aliment « démarrage », un aliment « croissance » et un « finition ».

Gestion de l'exploitation

Très souvent, les élevages de poulets de chair et de dindes n'ont pas de personnel qualifié pour assurer le suivi technique des exploitations. Ils comptent sur les services d'encadrement des technico-commerciaux des usines d'aliments et des couvoirs.

TABLEAU 11:
Répartition par région des élevages commerciaux de poulets de chair.

Poulets de chair									
Région	Nb total	Superficie Totale (en m2)	Abris en dur	Superficie en dur (en m2)	Sous serres	Superficie sous serres (en m ²)	% serre/ Total	% nombre/ national	% superf/ national
Agadir	273	242715	250	211591	23	31124	12,82	4,40	3,80
Alhoceima	77	51562	74	47162	3	4400	8,53	1,24	0,81
Azilal	33	19347	24	6971	9	12376	63,97	0,53	0,30
B. Slimane	65	126803	28	51231	37	75572	59,60	1,05	1,99
Beni Mellal	84	110739	41	37887	43	72852	65,79	1,35	1,73
Berkane	195	186900	151	121976	44	64924	34,74	3,14	2,93
Boujdour	1	400	1	400	0	0	0	0,02	0,01
Boulmane	8	7580	8	7580	0	0	0	0,13	0,12
Casablanca	126	254727	51	157627	75	97100	38,12	2,03	3,99
Chefchaouen	3	1770	2	1220	1	550	31,07	0,05	0,03
Chichaoua	646	297507	646	297507	0	0	0	10,40	4,66
Dakhla	4	6210	2	3360	2	2850	45,89	0,06	0,10
El Hajeb	100	123403	96	115833	4	7570	6,13	1,61	1,93
El Jadida	370	573690	173	184547	197	389143	67,83	5,96	8,99
El kelaa	362	221155	362	221155	0	0	0	5,83	3,46
Errachidia	30	20022	28	18882	2	1140	5,69	0,48	0,31
Essaouira	50	39910	47	33310	3	6600	16,54	0,81	0,63
Fes	81	53252	81	53252	0	0	0	1,30	0,83
Guelmim	60	45285	60	45285	0	0	0	0,97	0,71
Ifrane	25	24420	25	24420	0	0	0	0,40	0,38
Kénitra	57	186934	45	150114	12	36820	19,70	0,92	2,93
Khemisset	61	95440	43	71460	18	23980	25,12	0,98	1,49
Khenifra	56	55721	52	47109	4	8612	15,45	0,90	0,87
Khouribga	39	39204	16	17760	23	21444	54,70	0,63	0,61
Layoune	24	31920	19	28570	5	3350	10,49	0,39	0,50
Marrakech	474	518303	469	501261	5	17034	3,29	7,63	8,12
Meknès	128	75640	125	71200	3	4440	5,87	2,06	1,18
Nador	203	166750	172	130271	31	36479	21,88	3,27	2,61
Ouarzazate	66	20116	66	20116	0	0	0	1,06	0,32
Oujda	100	104527	81	64817	19	39710	37,99	1,61	1,64
Rabat	325	545057	264	442599	61	102458	18,80	5,23	8,54
Safi	427	334487	337	159413	90	175074	52,34	6,88	5,24
Sefrou	249	187195	248	184495	1	2700	1,44	4,01	2,93
Settat	564	982453	315	546630	249	435823	44,36	9,08	15,39
Sidi Kacem	36	21230	34	19570	2	1660	7,82	0,58	0,33
Smara	2	400	2	400	0	0	0	0,03	0,01
Tanger	108	123141	105	109401	3	13740	11,16	1,74	1,93
Tantan	7	10200	7	10200	0	0	0	0,11	0,16

TABLEAU 11:
Répartition par région des élevages commerciaux de poulets de chair.

Région	Nb total	Superficie Totale (en m2)	Abris en dur	Poulets de chair					
				Superficie en dur (en m2)	Sous serres	Superficie sous serres (en m ²)	% serre/ Total	% nombre/ national	% superf/ national
Taounate	20	19716	18	18256	2	1460	7,40	0,32	0,31
Taourirt	18	11338	17	8138	1	3200	28,22	0,29	0,18
Taza	143	98270	143	98270	0	0	0	2,30	1,54
Tetouan Larache	191	157213	175	129667	16	27546	17,52	3,08	2,46
Tiznit	319	191340	309	179770	10	11570	6,05	5,14	3,00
Total	6210	6383992	5212	4650691	998	1733301		100	100

Source: Recensement 2006

TABLEAU 12:
Répartition géographique des élevages selon les régions économiques

Région	Pondeuses (%)	Poulet de chair (%)
Chaouia -Ouardigha	12,69	17,99
Doukkala- Abda	1,24	14,23
Fes-Boulmane	6,13	3,88
Gharb Chrarda Beni Hsen	16,46	3,26
Grand Casablanca	9,91	3,99
Guelmim- Smara	0,00	0,87
Layoune- Boujdour	0,12	0,51
Marrakech -Tensift-Haouz	0,32	16,87
Meknes -Tafilalet	5,20	4,68
Oriental	5,01	7,18
Oued Eddahab	0,00	0,10
Rabat- Sala- Zemmour- Zaer	36,10	10,03
Souss Massa- Draa	3,81	7,11
Tadla- Azilal	0,46	2,04
Tanger-Tétouan	1,68	4,42
Taza-Alhoceima-Taounate	0,80	2,66
Total	100	100

Source: Recensement 2006

3.3.3 Œufs de consommation de poules

Les élevages de pondeuses d'œufs de consommation présentent moins de variabilité en termes de tailles et structures de production. Il s'agit pour l'essentiel d'élevages en cages, de taille moyenne à élevée. L'accroissement rapide de la production vers la fin des années 90 et la crise de surproduction qui s'en est suivie entre 2001 et 2005 ont donné lieu à une sélection des élevages compétitifs. Ceux qui se sont maintenus sont les élevages en cage, de taille moyenne à élevée, avec un suivi technique rapproché. Les petits élevages et élevages au sol ont par contre disparu.

Un nombre important d'élevages de pondeuses et de reproducteurs disposent de leurs propres unités de fabrication d'aliments et produisent près de 300'000 tonnes d'aliments (fabrication à la ferme).

Les différentes gammes d'aliments fabriqués ou achetés varient selon le type de production: aliments poulette démarrage, poulette élevage et pondeuse ou reproductrice.

En général, au niveau des élevages de pondeuses, le suivi technique se fait par des personnes qualifiées (ingénieurs, vétérinaires, techniciens et ouvriers spécialisés).

TABLEAU 13:
Répartition par région des élevages commerciaux de pondeuses d'œufs de consommation

Région	Nombre total	Superficie (en m ²)	% National
Agadir	9	22360	3,09
Alhoceima	0	0	0
Azilal	0	0	0
B. Slimane	14	40632	5,61
Beni Mellal	4	3305	0,46
Berkane	5	31275	4,32
Boujdour	0	0	0
Boulmane	0	0	0
Casablanca	23	71730	9,91
Chefchaouen	1	400	0,05
Chichaoua	0	0	0
Dakhla	0	0	0
El Hajeb	5	6850	0,95
El Jadida	8	9008	1,24
El kelaa	1	400	0,06
Errachidia	0	0	0
Essaouira	0	0	0
Fes	7	8200	1,13
Guelmim	0	0	0
Ifrane	4	14973	2,07
Kénitra	12	119200	16,46
Khemisset	6	42780	5,91
Khenifra	0	0	0
Khouribga	0	0	0
Layoune	1	900	0,12
Marrakech	1	1900	0,26
Meknès	5	15899	2,20
Nador	0	0	0
Ouarzazate	0	0	0
Oujda	2	5450	0,75
Rabat	58	218638	30,19
Safi	0	0	0
Sefrou	14	36200	5,00
Settat	21	51253	7,08
Sidi Kacem	0	0	0
Smara	0	0	0
Tanger	5	9080	1,25
Tantan	0	0	0
Taounate	1	300	0,04
Taourirt	0	0	0
Taza	1	5500	0,76
Tetouan Larache	3	2700	0,37
Tiznit	3	5200	0,72
Total	214	724133	100

Source: Recensement 2006

3.3.4 Autres espèces

Le seul couvoir de dindes actuellement en activité est situé dans la province d'El Kelaa des Sraghna. La province compte sept fermes d'élevage pour une surface totale de 15650 m². L'unique couvoir a une capacité d'incubation de 56°000 œufs par semaine.

L'alimentation distribuée dans les fermes commerciales de dinde est une alimentation composée complète fabriquée dans les usines spécialisées dans les aliments de volailles. Pour la dinde, les différents aliments sont: aliments « démarrage », « croissance » et « finition 1 et 2 ».

TABLEAU 14:
Répartition géographique des élevages de dindes et leurs capacités en 2006

Province	Nombre d'élevages	Pourcentage	Capacité	Pourcentage
Benslimane	7	4,43	217000	5,57
Casablanca	11	6,96	290100	7,45
Settat	70	44,30	1844520	47,39
El Jadida	34	21,52	866800	22,27
Khémisset	19	12,03	327020	8,40
Kénitra	1	0,63	4500	0,11
Skhirat Témara	12	7,60	246600	6,34
Salé	3	1,90	75000	1,93
Larache	1	0,63	21000	0,54
Total	158	100	3 892 540	100

Source: Recensement 2006

3.4 SECTEUR 4: ÉLEVAGE VILLAGEOIS OU DE BASSE-COUR

3.4.1 Poulets

Le secteur avicole traditionnel demeure important puisqu'il continue d'alimenter le marché local en viandes blanches (13,5%) et en œufs de consommation (28,5%). Ce type d'élevage de basse-cour est pratiqué dans toutes les zones rurales. En moyenne, l'effectif par foyer rural est d'environ 8 poules (recensement de 2006). L'élevage villageois joue un rôle socio-économique très important puisqu'il participe à l'amélioration du niveau protéique de la population (autoconsommation) et génère une trésorerie conséquente gérée par la femme qui s'occupe en général de cette activité.

Reproduction

Le secteur traditionnel n'accorde généralement pas d'importance à la gestion de la reproduction.

Alimentation

Pour le secteur avicole traditionnel, l'aliment composé n'est que très rarement distribué. L'animal se charge de chercher son alimentation dans l'exploitation et le soir, il peut recevoir un complément à base de déchets ménagers et d'issues de céréales (son, criblures ...). Pour l'élevage traditionnel, ce sont les enfants et les femmes qui sont chargés de l'abreuvement et de la distribution des aliments.

Gestion de l'exploitation

Les produits issus de l'élevage villageois sont considérés comme des produits fermiers et « naturels » et sont vendus à des prix nettement plus élevés que les produits issus des élevages commerciaux.

TABLEAU 15:
Recensement des volailles en système traditionnel par région en 2006
(estimations basées sur un total de 8366 foyers enquêtés).

Région économique	Province ou Préfecture	Total foyers ruraux	Poules	Dindes	Pintades	Autres	Total
Oued Eddahab	Aousserd	2777	26034	1041	0	1215	28290
	Ouedahab						
Lagouira							
Layoune	Layoune	2867	15831	0	0	0	15831
Boujdour	Boujdour						
Guelmim	Assa zag	26839	146559	5202	980	8444	161185
Smara	Essmara						
	Guelmim						
	Tantan						
	Tata						
Souss Massa	Agadir ida ou	304768	1865954	78488	2076	50620	1997138
Draa	Tanan						
	Chtouka ait						
	Baha						
	Inezgane ait Melloul						
	Ouarzazate						
	Taroudant						
	Tiznit						
Gharb Chrarda	Kénitra	166709	1771417	68282	0	13168	1852867
	Sidi Kacem						
Beni Hsen							
Chaouia	Settat	150210	983169	24440	18282	13379	1039270
Ouardigha	Khouribga						
	Benslimane						
Marrakech	Al haouz	316213	2416235	118279	78204	72474	2685192
Tensift	Chichaoua						
Haouz	El kelaa						
	Essaouira						
	Marrakech						
Oriental	Oujda angad	128550	714024	33989	3454	134406	885873
	Taurirt						
	Jerada						
	Nador						
	Berkane						
	Figuig						
Grand casa	Casablanca	63359	428719	15116	48672	141084	633591
	Mediouna						
	Mohammedia						
	Nouaceur						

TABLEAU 15:
Recensement des volailles en système traditionnel par région en 2006
(estimations basées sur un total de 8366 foyers enquêtés).

Région économique	Province ou Préfecture	Total foyers ruraux	Poules	Dindes	Pintades	Autres	Total
Rabat	Rabat	81220	942027	93707	10655	200392	1246781
Sala	Salé						
Zemmour	Skhirat témara						
Zaer	Khémisset						
Doukkala	El jadida	208438	4076980	913928	198403	218473	5407784
Abda	Safi						
Tadla	Beni Méllal	149144	2139857	224912	35093	35093	2434955
Azilal	Azilal						
Meknes	Meknes	156485	899300	106557	11148	23126	1040131
Tafilalet	El hajeb						
	Ifrane						
	Khénifra						
	Errachidia						
Fes	Fes	74031	611858	62495	1696	38949	714998
Boulmane	My yacoub						
	Boulmane						
	Sefrou						
Taza	Al Hoceima	220638	2813608	620522	180659	461603	4076392
Taounate	Taounate						
Al hoceima	Taza						
Tanger	Chefchaou	173261	2469158	9527	126	3155	2481966
Tétouan	Tanger						
	Tétouan						
Total		2225509	22320730	2376485	589448	1415581	26702244

Source: Recensement 2006

3.4.2 Autres espèces

L'élevage de dinde demeure un élevage familial, avec des effectifs très limités, dépassant rarement 10 à 20 dindes. Les produits sont destinés principalement à l'autoconsommation. Jusqu'en 1983, l'élevage de dinde était une exclusivité du milieu traditionnel.

Les souches sont légères, d'un poids moyen de 3 Kg pour la femelle et de 5Kg pour le mâle. La souche qui domine est la noire, très couveuse et produisant 30 à 40 œufs/an. Les dindes atteignent en moyenne 3 à 5 Kg vif entre 6 et 8 mois d'âge.

L'élevage de dinde est un élevage à faible productivité mais la vente des produits assure un revenu régulier aux femmes qui dirigent cet élevage.

Dans les élevages villageois, d'autres espèces sont élevées avec les poules: en moyenne chaque structure possède 0,7 dindes, 0,15 pintades et 0,7 autres volailles (pigeons, canards, oies).

3.5 ANALYSE DE LA FILIERE AVICOLE

3.5.1 Poussins d'un jour

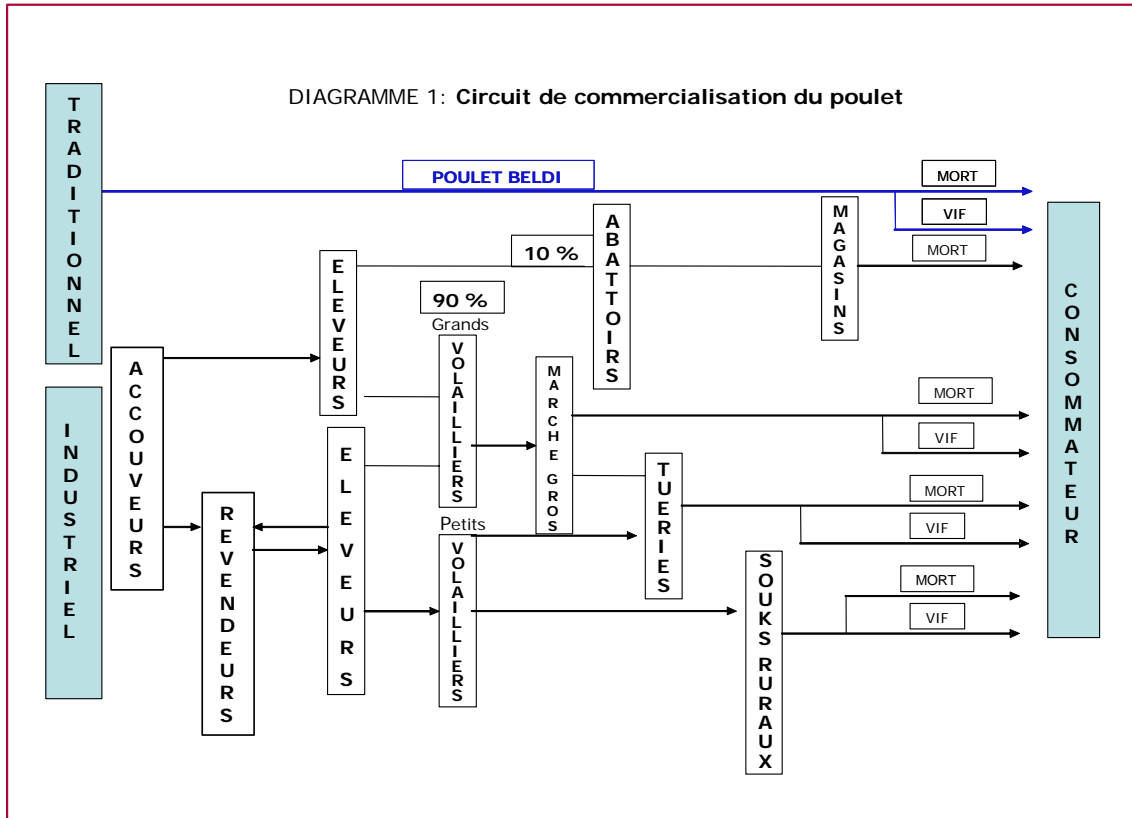
Des poussins reproducteurs sont importés mais les mises en place de reproductrices ces dernières années fournissent dans l'immédiat (2007) une couverture totale des besoins du pays en poussins de un jour. L'exploitation des reproductrices dindes est une nouveauté pour

le pays: pour la production de dindonneaux d'un jour, jusqu'en 2004, l'approvisionnement se faisait exclusivement à partir d'importations de l'Europe.

3.5.2 Viande de poulets de chair

Le circuit de commercialisation des poulets est complexe, avec de nombreux intermédiaires.

Pour le poulet, le circuit dominant est le marché du vif (gros détail et tueries) ou transite au moins 85% de la production (voir diagramme 1).



La prédominance du marché du vif signifie un risque évident de propagation des maladies aviaires. Il est bien connu des éleveurs que les camions de transport du poulet constituent le principal facteur de dissémination des agents pathogènes. La nouvelle loi, entrée en vigueur en avril 2007, tente de changer graduellement cette situation (voire 7, politique actuelle, cadre légal).

3.5.3 Œufs de consommation

Pour les œufs de consommation, le circuit de commercialisation ne diffère pas beaucoup de celui du poulet. Le circuit le plus répandu est: éleveur – grossiste – détaillant – point de vente – consommateur.

3.5.4 Autres espèces

À l'inverse du poulet, près de 90% de la dinde produite passe par les abattoirs industriels.

Pas d'autres informations disponibles

Chapitre 4

Commerce, commercialisation et marchés

4.1 MARCHÉ NATIONAL

Pas d'informations disponibles

Tableau 16: Répartition des marchés

Pas d'informations disponibles

4.2 IMPORTATION

Au niveau national, les importations de produits agricoles (+20 Milliards de DH) sont constituées essentiellement par les importations des céréales et sont très variables selon les récoltes. Les autres produits agricoles importés sont les sucres, les huiles végétales, les graines oléagineuses, les légumineuses, le lait et ses dérivés qui sont pratiquement les seuls produits d'origine animale importés. Dans le secteur avicole, les importations concernent essentiellement les poussins reproducteurs.

4.3 EXPORTATION

Le commerce extérieur des produits agricoles est caractérisé par un déficit structurel de la balance commerciale. Le taux de couverture des importations agricoles par les exportations agricoles n'a pas dépassé en moyenne les 45% durant ces dernières années.

4.4 INFRASTRUCTURES D'ABATTAGE

Le secteur d'abattage et de préparation des viandes blanches reste le maillon le moins développé de la filière. En effet, bien que depuis les années 80, cinq unités d'abattage aient été installées à Témara, Berrechid, Tanger et Rabat, seuls deux abattoirs (Tanger et Rabat) ont pu fonctionner de façon intermittente et avec un très faible taux d'utilisation. Cependant, depuis l'élaboration en 1998 par la Direction de l'Élevage du Schéma Directeur National des Abattoirs Industriels Avicoles, on constate un regain d'intérêt pour l'installation d'abattoirs.

Le réseau d'abattoirs avicoles enregistrés par la Direction de l'Élevage compte actuellement:

- 19 abattoirs industriels implantés à Rabat, Tanger, Settat, Mohammedia, Had oualem, Khémisset, Oujda, Errachidia, Agadir, Marrakech et Kenitra.
- 2 unités d'abattage d'autruches de faible capacité installées à Casablanca et Témara.
- 1 unité d'abattage de cailles.

Ces abattoirs répondent aux normes techniques et hygiéniques requises en la matière et sont équipés en moyens de transport des viandes suivant la réglementation en vigueur.

La majorité des abattoirs procèdent à l'abattage et la préparation de poulets entiers prêts à cuire. Certaines unités sont équipées en ateliers de découpe et d'autres ont déjà intégré les différents maillons de la filière (élevage, abattage, découpe, transformation et distribution). Toutefois, le volume traité par les abattoirs industriels reste très faible (50 000 tonne/an soit environ 14% de la production totale de volailles). De ce fait la capacité potentielle installée n'est utilisée qu'à hauteur de 15%.

La valorisation de la production avicole ne peut être assurée que par la diversification des produits avicoles. Les abattoirs industriels avicoles essaient de développer de nouveaux créneaux tels que la découpe des viandes, la production de "viande séparée mécaniquement" (VSM), la congélation et la transformation. Les quantités produites restent minimales en raison du faible développement des réseaux de distribution. De ce fait, les prix de ces produits sont élevés et non accessibles à une large frange de la population, ce qui influe négativement sur la production.

Parmi les abattoirs avicoles industriels, 5 sont dotés d'ateliers de découpe des viandes, 3 sont autorisés pour la production de VSM et 3 pour la production de viandes congelées. Les produits découpés sont mis en vente dans les grandes surfaces ou sont destinés à la restauration collective. Par ailleurs, les restes de découpe servent à la production de VSM, produit très demandé par les unités de charcuteries. La production actuelle de VSM atteint 3800 tonnes/an et couvre près de 85% des besoins de production des produits de la charcuterie.

Le secteur de la charcuterie connaît un important développement. Avec l'évolution du mode de vie, le citoyen est devenu de plus en plus demandeur de produits prêts à la consommation. Le prix de vente de la mortadelle rend ce produit accessible à un large segment de consommateurs. Le secteur de la charcuterie qui utilise de la viande de volaille comme matière première compte 25 unités autorisées par la Direction de l'Élevage. Ces unités, dont plus de la moitié est localisée à Casablanca, disposent d'une capacité de production variant entre 30 et 100 tonnes/mois.

4.5 PROVENDE, ALIMENT VOLAILLES

La production d'aliments composés pour volailles est assurée par 36 usines. Un nombre important d'élevages de pondeuses et de reproducteurs disposent de leurs propres unités de fabrication d'aliments et produisent près de 300 000 tonnes (fabrication à la ferme).

La production totale d'aliments volailles a été estimée à 1,6 millions de tonnes en 2006, pour une capacité totale de production évaluée à 3,5 millions tonnes. Cette surcapacité de production entretient une concurrence acharnée pour les parts de marché entre usines, ce qui génère une quête continue d'amélioration des coûts et de la qualité.

En général, les aliments sont à base de céréales (surtout maïs, maïs aussi orge, sorgho, issues de céréales), tourteaux d'oléagineux (soja et tournesol), farine de poisson (de sardine à 65% MAT), minéraux et prémixes. La majorité des ingrédients (maïs, soja, sorgho, minéraux et vitamines, additifs) est importée et le reste est produit en totalité ou en partie dans le pays. L'industrie de l'alimentation animale, tournée à 90% vers l'aliment volaille est très compétitive et est en général bien outillée pour produire des aliments de qualité.

Chapitre 5

Races

5.1 RACES EXOTIQUES

Les souches commerciales de reproducteurs de type "chair" ou "ponte" approvisionnent les élevages des couvoirs nationaux pour la production de poussins d'un jour. Les souches élevées au Maroc sont:

- Type chair: Hubbard, Ross, JV (Vedette), Cobb et Arbor Acres. Les souches Ross, Hubbard et JV détiennent 94% du marché local. Très peu de couvoirs sont spécialisés dans l'élevage d'une seule souche.
- Type ponte: Hy-line, Lohmann rouge, Isa Brown et Hissex. Toutes ces souches sont productrices d'œufs roux.
- Dinde: les souches utilisées dans les élevages de dindes au Maroc sont: les souches medium de B.U.T, Nicholas et Hybrid.
- Palmipèdes: la souche élevée dans les deux élevages de gavage pour la production de foie gras est le mulard.

5.2 RACES LOCALES

Les races de poules ne sont pas vraiment des souches locales mais plutôt des populations très hétérogènes, ayant subi un métissage très important depuis 1920, date de création de la première station avicole de Meknès, avec l'introduction de races telles que la Sussex herminée, la Rhode Island Red, la Plymouth Rock Barrée, la New Hampshire etc.

Cette situation restera inchangée dans les années à venir tant que les élevages villageois du monde rural marocain continueront d'être approvisionnés en coqs frères des poulettes futures pondeuses, ainsi que des poussins fermiers produits par les deux couvoirs nationaux.

Le poulet local (Beldi) est une poule de petite taille, très rustique, avec un poids moyen entre 1 et 1,5 Kg. La poule produit entre 60 et 100 œufs par saison de production. C'est une race très couveuse. Les poulets ne dépassent pas 1,5Kg de poids vif à l'âge de 5 mois.

Chapitre 6

Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité

6.1 INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE

Au moment de l'écriture de cette revue (rapport initial en septembre 2007), le Maroc était indemne de l'influenza aviaire. Environ 2000 prélèvements sur des volailles domestiques et des oiseaux sauvages (locaux ou migrateurs) ont été analysés par les laboratoires nationaux et étrangers (dont le laboratoire de référence en Italie). Les résultats obtenus étaient négatifs.

Les mesures officielles prévues dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire sont présentées par le tableau 17 et le diagramme 2 (logigramme)

TABLEAU 17:

Procédure générale pour la lutte contre la grippe aviaire

Direction de l'élevage

procédure générale

Date: 14/10/2005
Pages: 5

Procédure de gestion d'une crise d'Influenza aviaire

1. Objet et domaine d'application

La présente procédure a pour objet de décrire les dispositions à mettre en place en cas de suspicion d'apparition de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène au Maroc.

3. Diffusion

Services vétérinaires

4. Objectifs

Cette procédure a pour objectifs de s'assurer que toutes les mesures sont mises en place de façon harmonisée et rationnelle pour éviter la dissémination du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène, en cas d'apparition au Maroc.

5. Coordination

Division de la Santé Animale

Laboratoire National d'Epidémiologie et des Zoonoses

DIAGRAMME 2: Procédure de gestion d'une crise d'Influenza aviaire (1ère partie)

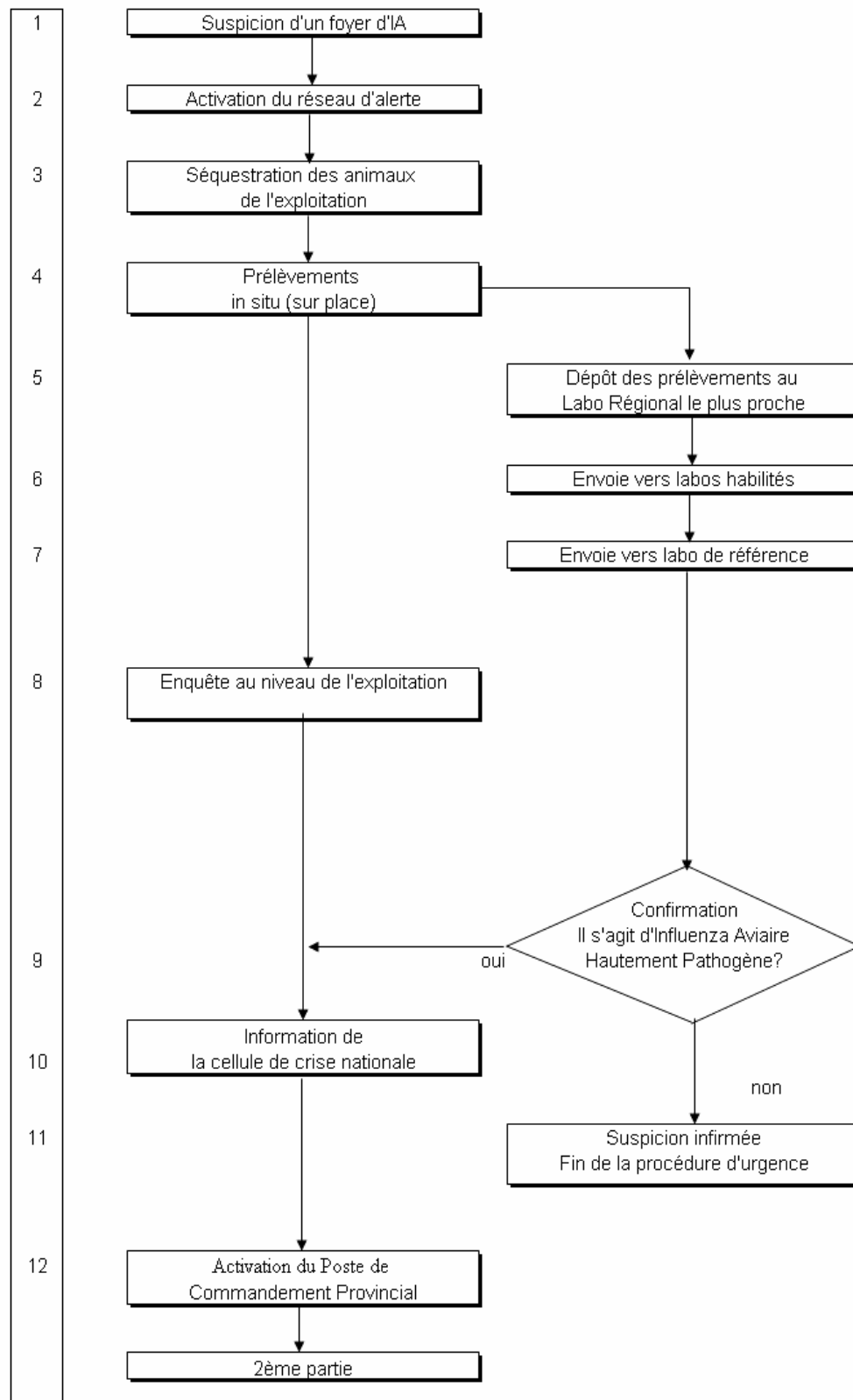
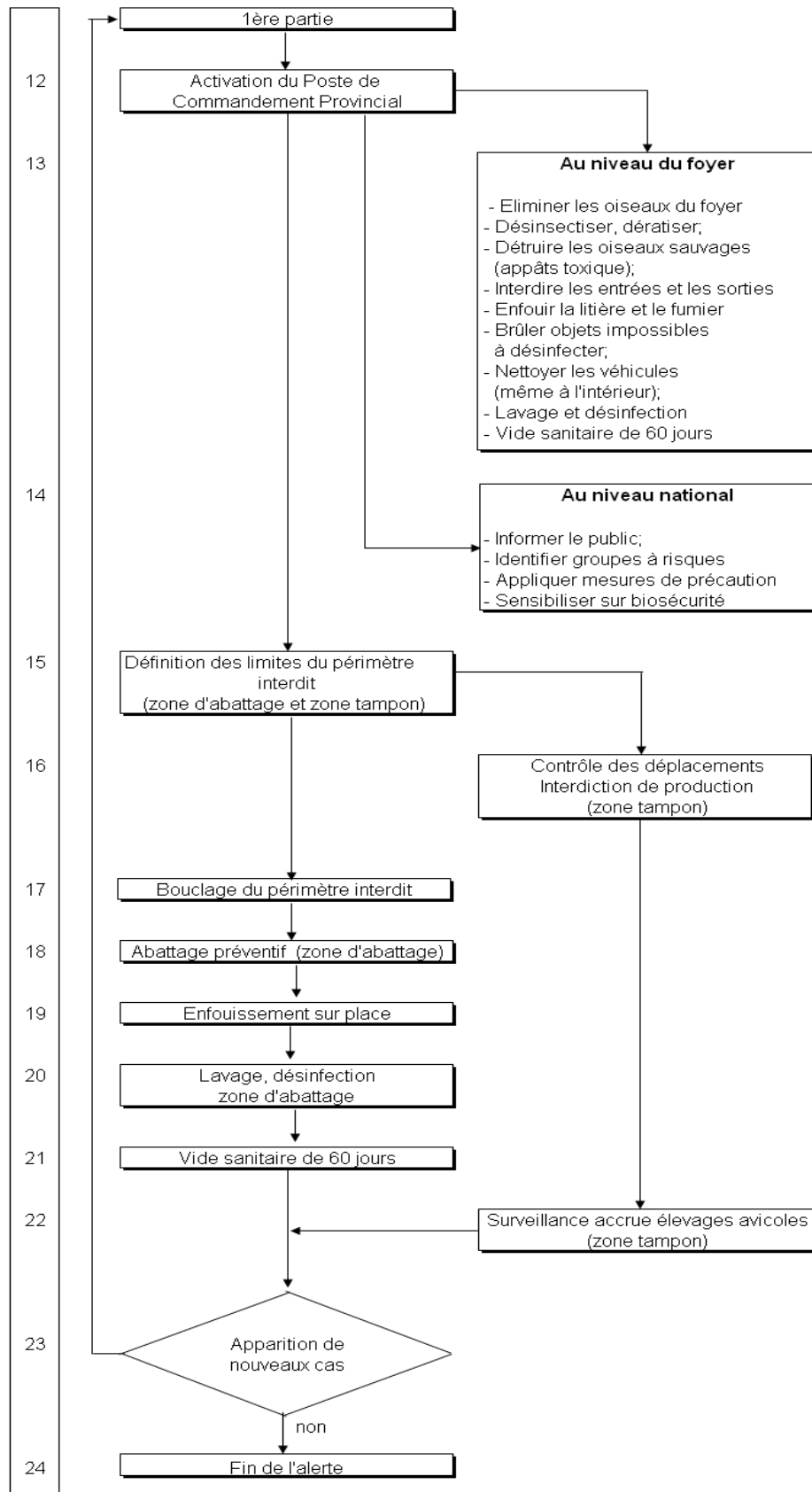


DIAGRAMME 2: Procédure de gestion d'une crise d'Influenza aviaire (2^e partie)

Commentaires du diagramme 2:

- Les chiffres situés à gauche du logigramme renvoient aux différentes étapes et permettent d'accéder de façon plus simple aux informations complémentaires figurant dans les instructions et les fiches techniques.
- Une phase de suspicion est représentée par les étapes de 1 à 9 du logigramme. L'instruction technique n°1 définit les activités, moyens et responsabilités liés à cette phase. Des fiches techniques additionnelles précisent de façon détaillée les modalités de réalisation des étapes essentielles.
- La phase de confirmation démarre par l'activation de la cellule de crise nationale (étape 10) et par celle du Poste de Commandement Opérationnel Provincial (étape 11). La partie opérationnelle des mesures de lutte touche le niveau local (étape 13, 15 à 22) et est coordonnée, en fonction de la situation, au minimum au niveau provincial, voir régional. L'instruction technique n°2 définit les activités, moyens et responsabilités liés à cette phase. Des fiches techniques additionnelles précisent de façon détaillée les modalités de réalisation des étapes essentielles. A ce stade, il est impératif d'identifier les groupes à risque (éleveurs, techniciens et vétérinaires) et de leur faire appliquer des mesures strictes de précaution.
- Le niveau de communication doit être national (étape 14). Il s'agit de mettre en œuvre tous les moyens de communication pour:
 - Accroître la vigilance vis-à-vis de la maladie;
 - Eviter la panique;
 - Eviter la dissémination du virus;
 - Eviter la contamination humaine.

Le Maroc est un pays indemne d'influenza aviaire, mais le risque d'apparition de cas de grippe aviaire ne peut être exclu et son contrôle sera rendu plus compliqué avec les circuits de commercialisation du vif. Néanmoins, les instances concernées sont mobilisées et la gestion d'une éventuelle crise est organisée avec la mise en place de postes de commandement central et régionaux qui se réunissent toutes les semaines.

6.2 AUTRES PATHOLOGIES AVIAIRES MAJEURES

Pour des informations régulièrement mises à jour sur la situation des pathologies aviaires transfrontalières et notifiables, prière de se référer au:

Programme de prévention des urgences pour les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes (EMPRES) de la FAO, à l'adresse:

www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/home.asp

Base de données du système mondial d'information sanitaire (WAHID) de l'OIE, disponible à l'adresse: www.oie.int

Les volailles des élevages de basse-cour, tel que pratiqué dans toutes les zones rurales, ne sont jamais vaccinées et restent très exposées aux différentes maladies telles que les maladies respiratoires et parasitaires.

Dans les élevages traditionnels, les effectifs réduits de volailles ne permettent pas l'élaboration de programmes de vaccination. Les animaux de basse-cour, considérés comme plus résistants, connaissent néanmoins des épisodes de forte mortalité (cas de virus virulents) et constituent des réservoirs d'agents infectieux qui peuvent affecter les élevages intensifs.

Cependant, le poulet beldi traditionnel voyage nettement moins que le poulet dit « industriel » (moins de transport entre les régions). Les risques de propagation à partir d'un foyer contaminé sont par conséquent plus élevés pour le secteur commercial.

Depuis le début des années 90, le secteur avicole commercial a connu une expansion très importante avec l'installation d'un grand nombre de fermes d'élevages et une forte concentration autour des grands centres de consommation notamment sur l'axe Kénitra – El Jadida. Cette situation, conjuguée au non-respect des règles hygiéniques et sanitaires requises en la matière, s'est traduite par l'apparition et le développement de plusieurs

maladies aviaires (bactériennes et virales). Elles ont occasionné des pertes économiques considérables aux éleveurs et ont contribué significativement au renchérissement des coûts de production:

- fortes mortalités des volailles;
- baisse des performances zootechniques;
- augmentation des charges liées aux traitements médicamenteux.

L'analyse des pathologies aviaires diagnostiquées au Département de Pathologie Aviaire et par les cabinets vétérinaires privés durant la période 1999-2000, a montré la prédominance de la colibacillose, des salmonelloses (*Salmonella gallinarum* et *S. enteritidis*) et de la pseudo peste aviaire (maladie de Newcastle) dans les élevages avicoles au Maroc.

La prédominance du marché du vif comporte un risque évident de propagation des maladies aviaires. Les camions de transport du poulet constituent le principal facteur de dissémination des agents pathogènes. La nouvelle loi, entrée en vigueur en avril 2007, tente de changer graduellement cette situation (voir cadre légal, chapitre 7)

Un nouveau genre de crises a mis à nu la fragilité du secteur avicole: il s'agit des crises alimentaires ou crises de confiance des consommateurs apparues pour la première fois au Maroc avec la « crise de la Dioxine », et pour la seconde fois en 2006 avec la « crise de la grippe aviaire ».

6.3 MESURES DE BIOSECURITE

Divers textes légaux et codes de procédures ont été élaborés à la fin des années 90 pour améliorer la situation sanitaire des élevages (voir cadre légal, chapitre 7). La mise en application de ces textes promulgués s'est traduite par une nette amélioration sanitaire des infrastructures d'élevage procédant à l'importation des poussins d'un jour et des dindonneaux.

Actuellement, les élevages de reproducteurs sont très organisés. Ils sont soumis depuis 2000 à des contrôles très stricts et ont l'obligation d'avoir un encadrement vétérinaire sanitaire.

Les aviculteurs des secteurs 1 et 2 sont bien encadrés par des vétérinaires salariés ou plus généralement des vétérinaires privés. Des programmes de prophylaxie sont établis en fonction des zones et des pathologies dominantes. Les problèmes pathologiques sont suivis de façon régulière dans les élevages de reproducteurs et de pondeuses, et à moindre degré dans les élevages de poulets et de dindes de grande capacité. A l'inverse, chez les petits éleveurs de poulets, le suivi des aspects pathologiques se limite très souvent à l'administration des vaccins.

L'instauration d'un agrément pour l'importation des poussins d'un jour depuis 2000 et des dindonneaux depuis 2003 a obligé la mise en place d'un suivi régulier des couvoirs et des élevages de ces 2 espèces. En plus, suite à l'apparition de l'influenza aviaire en Europe, la Direction de l'élevage au Ministère de l'Agriculture a réalisé en 2006 un recensement exhaustif de tous les élevages de poulets de chair et de pondeuses d'œufs de consommation.

Chapitre 7

Politiques actuelles, cadre légal

Depuis son démarrage au début des années 70, le secteur avicole intensif s'est développé en l'absence de mesures réglementaires spécifiques à cette activité. En effet, les objectifs visés à cette époque étaient la vulgarisation de l'élevage avicole et l'accroissement de ses productions pour répondre à un besoin de plus en plus croissant de la population en protéines d'origine animale à des prix convenables. Cependant, depuis le début des années 90, le secteur avicole a connu une expansion très importante avec l'installation d'un grand nombre de fermes d'élevages et une forte concentration autour des grands centres de consommation notamment sur l'axe Kénitra - El Jadida.

Constatant la détérioration de l'environnement sanitaire d'exercice de l'activité avicole, la Direction de l'Elevage et la FISA se sont attelées ces dernières années à mettre en place un certain nombre de textes législatifs et réglementaires spécifiques au secteur avicole. Il s'agit en particulier des textes suivants:

- Arrêté du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes N°1063-00 du 25/08/2000 complétant l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole N° 2927-95 du 02 Ramadan 1416 (23/01/1996) relatif aux conditions sanitaires d'importation de certains animaux vivants et certains produits d'origine animale;
- Loi 49/99 promulguée par dahir n° 1-02-119 du 13 juin 2002 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et à la commercialisation des produits avicoles;
- Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural du 26 juin 2003 relatif à la normalisation des aliments composés;
- Code de procédure n°32 DE/DSA du 10 octobre 2002 relatif à l'importation de poussins et d'œufs à couver de l'espèce poule;
- Code de procédure n°33 DE/DSA du 24 mars 2003 relatif à l'importation de poussins et d'œufs à couver de l'espèce dinde;
- Décret n° 2-04-684 du 27 décembre 2004, pris pour l'application de la loi n° 49/99 relatif à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et la commercialisation des produits avicoles;
- Projet de Décret relatif à la fabrication, la détention et la vente des aliments destinés à l'alimentation des animaux;
- Projet de Décret relatif à la fabrication, la détention et la vente des additifs, pré-mélanges et aliments supplémentés destinés à l'alimentation des animaux.

La stratégie du secteur de l'élevage s'inscrit dans le cadre de la politique générale du pays qui a opté pour le libre échange et l'intégration de l'économie nationale dans la globalisation et l'internationalisation du commerce. Le Maroc a en effet signé des accords de libre échange avec plusieurs pays, dont des puissances avicoles:

- 1994: Signature de l'accord de création de l'OMC à Marrakech.
- 1996: Accord d'association avec l'U.E. et l'AELE, Négociations commerciales (2003).
- 2004: Accord de libre échange avec les E.U. Entrée en vigueur 2005.
- 2004: Accord de libre échange quadra (Maroc–Tunisie–Egypte–Jordanie). Entrée en vigueur 2005.
- Autres accords commerciaux avec l'Arabie Saoudite (1966) et Turquie (2004).

Le libre échange implique une concurrence encore plus vive. Les études d'impact ont révélé que la filière avicole est la plus vulnérable aux importations. Pour continuer à produire, la seule alternative reste d'améliorer la compétitivité de la filière, ce qui signifie nécessairement une réduction des coûts de production. Cependant, si cette réduction des coûts est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour conférer la compétitivité nécessaire à l'affrontement de la concurrence étrangère. En effet, les simulations réalisées dans le cadre de l'étude de l'impact du libre échange avec les Etats-Unis ont montré que même avec l'élimination des droits d'importation sur les intrants, les coûts de production ne seront réduits que de 15% pour le poulet et 22% pour les œufs de consommation. Par ailleurs, la valeur ajoutée de la filière connaîtra une chute de 63%.

Une stratégie de développement du secteur avicole a été élaborée dans l'objectif de constituer la base d'un contrat programme entre l'administration et l'inter-profession. Ce contrat programme est présenté en annexe II, point 9.2.

Chapitre 8

Analyse

8.1 FORCES ET FAIBLESSES ACTUELLES DU SECTEUR AVICOLE

La principale caractéristique de la croissance économique du Maroc est sa volatilité du fait de sa forte dépendance des performances du secteur agricole. Ce dernier, très vulnérable à l'aléa climatique, contribue entre 13% et 20% du PIB et continue d'employer 40% de la population active. De part sa fonction polyvalente, l'élevage revêt une importance socio-économique et culturelle certaine dans le développement du milieu rural où la pauvreté est plus aiguë. En effet, l'élevage avicole est le secteur qui offre le plus d'emplois permanents dans le milieu rural (2/3 de la population rurale active) même s'il ne contribue qu'à hauteur de 25 à 30 % au PIB Animal. L'élevage constitue également une trésorerie permanente et facilement mobilisable pour le financement des activités agricoles et extra-agricoles et aussi un rôle d'épargne.

Une croissance fragile

L'aviculture nationale, représentée par un secteur traditionnel fermier et un secteur moderne intensif, a connu au cours des trois dernières décennies un essor considérable. Cependant, malgré ses capacités de croissance rapide et de diversification de ses produits, le développement du secteur avicole reste assez fragile, comme en témoignent les crises plus ou moins cycliques des années 80 et 90. A ces crises du marché, est venu s'ajouter un nouveau genre de crises qui a mis à nu la fragilité du secteur: il s'agit des crises alimentaires ou crises de confiance des consommateurs apparues pour la première fois au Maroc avec la « crise de la Dioxine », et pour la seconde fois en 2006 avec la « crise de grippe aviaire ».

Une forte concurrence

Le libre échange implique une concurrence vive. Les études d'impact ont révélé que la filière avicole est, au Maroc, la filière la plus vulnérable aux importations. Pour continuer à produire, les éleveurs doivent améliorer la compétitivité de la filière par la réduction des coûts de production. Cependant, si la réduction du coût de production est nécessaire, elle n'est pas suffisante. En effet, les simulations réalisées dans le cadre de l'étude de l'impact du libre échange avec les Etats-Unis ont montré que même avec l'élimination des droits d'importation sur les intrants, les coûts de production ne seront réduits que de 15% pour le poulet et 22% pour les œufs de consommation. Par ailleurs, la valeur ajoutée de la filière connaîtra une chute de 63%.

Des circuits de commercialisation à améliorer

Le circuit de commercialisation des poulets est complexe avec de nombreux intermédiaires. La prédominance du marché du vif représente un risque évident de propagation des maladies aviaires. Les camions de transport du poulet constituent le principal facteur de dissémination des agents pathogènes. La nouvelle loi, entrée en vigueur en avril 2007, tente de changer graduellement cette situation (voire chapitre 7, politique actuelle, cadre légal)

Des produits transformés en croissance

Pour le développement de la filière, la valorisation de la production avicole ne peut être assurée que par la diversification des produits avicoles. Les abattoirs industriels avicoles essaient de développer de nouveaux créneaux tels que la découpe des viandes, la production de la "viande séparée mécaniquement" (VSM), la congélation et la transformation. Mais les quantités produites restent minimales en raison du faible développement des réseaux de distribution. De ce fait, les prix de ces produits sont élevés et non accessibles à une large frange de la population, ce qui freine la production.

Le secteur de la charcuterie connaît un important développement. Avec l'évolution du mode de vie, le citoyen est devenu de plus en plus demandeur de produits prêts à être consommés.

La menace de la grippe aviaire

La grippe aviaire constitue en 2007 une vraie menace pour le secteur avicole.

La crise de 2005 a eu des conséquences importantes sur les systèmes de production avicoles du Maroc.

Le tableau 18 présente l'évolution des mises en place de volailles pendant la période de crise. Ce tableau met en évidence:

- Une diminution des importations des poussins reproducteurs entre janvier et avril 2006 compte tenue de la baisse de la demande et des prix de vente des poussins d'un jour.
- Une diminution de la production des poussins d'un jour suite à la réforme précoce du cheptel reproducteur et à la mise en consommation des OAC.
- Une diminution des importations des dindonneaux d'un jour en raison de la suspension des importations des volailles vivantes en provenance de France suite à la déclaration de présence de l'influenza aviaire sur son territoire. La France était le principal fournisseur du Maroc en dindonneaux.
- La production nationale des dindonneaux n'a pas connu de variations significatives.

TABLEAU 18:
Mises en place mensuelles des volailles

	Période de la crise							
	Oct. 2005	Nov. 2005	Déc. 2005	Jan. 2006	Fév. 2006	Mars 2006	Avr. 2006	Mai 2006
Importations poussins reproducteurs chair (en milliers)	161	247	227	59	71	75	41	203
Production poussins d'1 jour type chair (en millions)	25,8	26,6	18,5	22,6	16,2	15	16	21
Importations dindonneaux (en milliers)	214	437	428	271	106	0	35	174
Production nationale dindonneaux (en milliers)	153	193	245	191	192	237	177	177

Source: FISA

Le tableau 19 montre l'évolution des productions. La production des viandes de poulet a diminué en particulier entre janvier et février 2006 suite à la réduction des mises en place de poussins d'un jour dans les fermes d'élevage. La production de viande devrait enregistrer une augmentation progressive grâce à la reprise de la demande sur le poussin depuis le mois d'avril 2006 suite à l'augmentation du prix de poulets de chair. La production des œufs de consommation n'a pas connu de grandes variations.

TABLEAU 19:
Évolution des productions moyennes mensuelles

	Période de la crise							
	Oct. 2005	Nov. 2005	Déc. 2005	Jan. 2006	Fév. 2006	Mars 2006	Avr. 2006	Mai 2006
Viande de poulet (tonnes)	29 570	30450	30430	26200	20500	21700	17000	19650
Œufs de consommation (millions d'unité)	220	210	210	190	190	190	210	210

Sources: FISA

D'une manière générale, les prix moyens de vente des produits avicoles ont baissé entre octobre 2005 et mars 2006 (tableau 20). Une hausse sensible des prix a été relevée à partir du mois d'avril 2006 suite à la régression de l'offre et la reprise de la demande avec la dissipation des craintes des consommateurs vis-à-vis de l'Influenza aviaire et la fin de la période de retour des oiseaux migrateurs vers l'Europe.

TABLEAU 20:
Prix moyens mensuels de vente

	Période de la crise							
	Oct. 2005	Nov. 2005	Déc. 2005	Jan. 2006	Fév. 2006	Mars 2006	Avr. 2006	Mai 2006
Prix moyen du poulet (Dh/ kg vif à la ferme)	8,20	7,70	7,80	9,30	7,50	6,85	12,45	14,26
Prix moyen pondéré de la dinde (en Dh/ kg vif)	14,00	13,40	11,55	11,25	9,00	9,46	13,20	14,52
Prix moyen des œufs (Dh/ unité)	0,69	0,61	0,57	0,55	0,46	0,41	0,45	0,54
Prix moyen des poussins (Dh/unité)	3,30	1,86	1,31	1,31	0,91	1,46	3,49	5,50

Sources: FISA

TABLEAU 21:
Pertes financières estimées pendant la crise liée à l'IAHP hors pertes enregistrées par les usines d'aliments composés et les abattoirs industriels avicoles

	Oct. 2005	Nov. 2005	Déc. 2005	Jan. 2006	Fév. 2006	Mars 2006	Total 6 mois
Volumes de pertes en millions de Dh	13	47	95	185	216	150	706

Sources: FISA

La FISA, en collaboration avec l'US Grains Council, a mené au mois du Mai 2006 une enquête sur un échantillon représentatif de la population marocaine pour évaluer les réactions et attitudes des consommateurs face à la crise de la grippe aviaire. Globalement, l'enquête fait ressortir une réelle crainte des consommateurs, voire une phobie pour certains. Cette crainte s'est traduite par une baisse substantielle de la consommation des produits avicoles.

Si le consommateur moyen déclare suivre les informations sur la grippe aviaire, il reste néanmoins demandeur d'autres informations pratiques et sécurisantes. Les recoupements de plusieurs réponses de l'enquête indiquent que le consommateur est mal informé pour prendre des décisions objectives en situation de crise, d'où son sentiment de vulnérabilité et de manque de sécurité. Il y a en effet un manque total de communication institutionnelle (Industrie avicole et Etat) pour informer et éduquer le consommateur.

Ci-dessous, une brève présentation des principaux résultats de cette enquête:

- Forte baisse de la consommation du poulet a cause de la grippe aviaire: un quart de personnes enquêtées a déclaré qu'il ne consomme plus de poulet et 39% des personnes ont confirmé qu'elles consomment moins de poulet qu'il y a six mois (avant la crise de la grippe aviaire), même parmi celles qui étaient de grands consommateurs du poulet.
- Cette baisse de consommation a concerné tous les groupes sociaux et démographiques: elle est de même ordre quel que soit l'âge, le genre, le niveau d'éducation et le niveau de revenu.

- La crainte d'être contaminée par la maladie de la grippe aviaire est le principal déterminant des attitudes et des comportements pour la consommation du poulet: 19% des personnes sont très inquiètes et 44% sont légèrement inquiètes de la probabilité qu'eux ou leurs familles soient touchés par la grippe aviaire.
- Le niveau des inquiétudes au sujet de la grippe aviaire est fortement corrélé à la crainte de contamination directe en consommant le poulet ou les œufs. C'est cette crainte qui distingue les personnes très inquiètes et celles qui ne le sont pas du tout. Cependant, même ces derniers reconnaissent qu'il est possible d'être contaminé par la grippe aviaire en restant longtemps à proximité d'oiseaux vifs dans un espace confiné.
- Parmi la catégorie de consommateurs très inquiète, 33% craint d'être contaminé par la consommation du poulet et 23% par la consommation des œufs.
- En générale, les consommateurs ne se sentent pas adéquatement informés, bien qu'une forte majorité déclare suivre les informations sur la grippe aviaire (22% de très près, et 57% légèrement). Seuls 5% estiment être suffisamment informés, 43% ont besoin de plus d'informations et presque la moitié (46%) se disent très peu informés.
- Un quart des réponses à l'enquête (27%) affirme connaître l'essentiel des précautions d'hygiène lors de la préparation du poulet afin de prévenir les risques de contamination.
- La télévision est la principale source d'informations sur la grippe aviaire: 79% des répondants ont indiqué que la télévision est leur source d'informations la plus précise.
- Les sources crédibles d'informations sur la grippe aviaire sont pour deux tiers des répondants les professionnels de la santé, les vétérinaires et les scientifiques universitaires.
- La prédominance du marché du vif au Maroc fait que 75% des consommateurs pensent qu'il est plus sécurisant dans ces conditions de grippe aviaire d'acheter un poulet abattu en leur présence que d'acheter un poulet prêt à être consommé (PAC). La préparation du poulet par le consommateur semble ajouter un niveau de sécurité. Ce dernier point est un indicateur du manque d'informations sur la salubrité des produits d'abattoir inspectés par opposition à celle des produits de tueries (généralement peu salubres).

8.2 PERSPECTIVES DU SECTEUR AVICOLE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

L'aviculture marocaine est appelée à se développer d'avantage dans les années à venir. Ainsi, la projection de la demande en 2012 se situe à 500 000 tonnes de viandes blanches et 5 milliards d'œufs de consommation pour une population de 32,6 millions. Cependant, la réalisation de ces projections dépend de l'application d'un certain nombre d'actions et de mesures d'accompagnement définies dans la stratégie de développement du secteur avicole. Cette stratégie a été élaborée en concertation par le Ministère chargé de l'Agriculture et la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole. Le principal acquis de cette stratégie est sans doute la mise en application de la loi 49/99 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et de la commercialisation des produits avicoles. Cette loi, entrée en vigueur tout récemment (20 avril 2007), va permettre d'assainir le secteur avicole moderne et de le rendre plus performant et plus compétitif. Néanmoins, certaines mesures clés, et en premier lieu la modernisation des circuits de commercialisation, n'ont encore pu être amorcées car leur mise en place requiert l'intervention active d'autres autorités.

Le développement du secteur avicole reste tributaire de la capacité des autorités compétentes à s'impliquer dans la mise à niveau du maillon faible de la filière, à savoir les circuits traditionnels de commercialisation (marché du vif avec ses corollaires: forte volatilité des prix et donc de la production, moyens de transports non désinfectés entretenant la pression microbienne, tueries non contrôlées, multitude d'intermédiaires qui n'apportent aucune valeur ajoutée aux produits).

Une autre défaillance du système de commercialisation, révélée par les crises récentes du secteur (notamment la crise de la grippe aviaire), est le manque total de liens entre les producteurs et les consommateurs. Les intermédiaires se limitent au transport des produits bruts (poulets vifs et œufs en gros) de chez les producteurs vers les points de détail. Ils ne jouent et ne peuvent jouer aucun rôle ni dans la promotion de la consommation, ni dans l'écoute, l'éducation et la satisfaction des consommateurs. Les réactions de crainte et de suspicion des consommateurs lors de la crise de la grippe aviaire l'ont bien illustré.

Quant au secteur avicole traditionnel qui joue un rôle socio-économique très important (autoconsommation familiale et trésorerie pour les femmes rurales), il continuera à garder une niche du marché pour ses produits 'beldi' très appréciés par un segment de consommateurs prêts à payer plus cher ce label 'beldi' (organique, naturel, ou savoureux).

Toute amélioration des modes d'élevage demeurera difficile étant donnée la faiblesse des effectifs par foyer et leur immense étendue géographique, à moins que l'Etat ne mette en place un programme extensif, de long terme et coûteux, pour induire des changements dans les modes d'élevage sur l'habitat, l'alimentation et la conduite sanitaire (vaccination des oiseaux de basse-cour).

En cas de risque sanitaire grave, comme pour l'influenza aviaire, une intervention rapide, raisonnée et programmée à l'avance, pourrait aboutir aux résultats escomptés sans remettre en cause l'existence de ce secteur traditionnel. A ce niveau, il y a lieu de souligner que le poulet beldi voyage nettement moins que le poulet dit 'industriel' (moins de transport entre régions). Les risques de propagation à partir d'un foyer contaminé sont plus élevés pour le secteur commercial.

Les impacts socioculturels et économiques directs et indirects de l'IAHP influencent les mesures réglementaires, perturbent le marché et causent des pertes économiques énormes. L'IAHP a eu un impact très négatif sur le bien-être des communautés rurales fortement impliquées dans la production avicole surtout familiale. Aussi, l'application et l'évaluation des mesures sur toute la filière avicole pour une production saine sont-elles d'une grande importance. Une attention particulière doit être accordée aux stratégies et mesures pour assurer un soutien aux pauvres et un développement durable de l'aviculture.

Une meilleure compréhension des situations spécifiques des différents sous-secteurs et des filières de production qui en découlent aidera à développer des mesures de contrôles appropriées et améliorera la biosécurité. Cela aidera les pays qui n'ont pas encore été directement affectés par la maladie à faire les préparatifs nécessaires

Face aux inquiétudes des consommateurs et à leur manque d'informations, l'industrie et l'Etat doivent mettre en place une campagne de communication pour transmettre des messages clairs et simples afin de bousculer les idées et préjugés du grand public. Cette campagne doit apporter des informations sur la grippe aviaire mais également sur l'abattage contrôlé et sur les circuits de distribution moderne des produits prêts à la consommation.

Annexe I

Qui est qui (liste de contacts)

Catégorie Association professionnelle
Nom Association des Fabricants d'Aliments Composés (AFAC)
Adresse
Téléphone
Fax
email
Site Internet

Créé en 1976, l'AFAC regroupe 20 membres et couvre 70% de la capacité totale. L'AFAC est déclarée conformément aux dispositions du dahir 1-58-376 du 3 Joumadda I 1378 (15 novembre 1958) tel qu'il a été modifié.

Catégorie Association professionnelle
Nom Association Nationale des Accoueurs Marocains (ANAM)
Adresse
Téléphone
Fax
email
Site Internet

Créé en 1995, l'ANAM regroupe 28 membres et couvre 80% de la capacité totale. L'ANAM est déclarée conformément aux dispositions du dahir 1-58-376 du 3 Joumadda I 1378 (15 novembre 1958) tel qu'il a été modifié.

Catégorie Association professionnelle
Nom Association Nationale des Producteurs d'Œufs de Consommation (ANPO)
Adresse
Téléphone
Fax
email
Site Internet

Créé en 1995, l'ANPO regroupe 100 membres et couvre 80 % de la capacité totale. L'ANPO est déclarée conformément aux dispositions du dahir 1-58-376 du 3 Joumadda I 1378 (15 novembre 1958) tel qu'il a été modifié.

Catégorie Association professionnelle
Nom Association Nationale des Abattoirs Industriels Avicoles (ANAVI)
Adresse
Téléphone
Fax
email
Site Internet

Créée en 2001, l'ANAVI regroupe 16 membres et couvre 90% de la capacité totale. L'ANAVI est déclarée conformément aux dispositions du dahir 1-58-376 du 3 Joumada I 1378 (15 novembre 1958) tel qu'il a été modifié.

Catégorie Association professionnelle
Nom l'Association Nationale des Producteurs de Viandes de Volailles (APV)
Adresse
Téléphone
Fax
email
Site Internet

Créée en 2004, l'APV regroupe 600 membres et couvre 50% de la capacité totale pour la viande de poulet de chair et 90 % pour la viande de dinde. L'APV est déclarée conformément aux dispositions du dahir 1-58-376 du 3 Joumada I 1378 (15 novembre 1958) tel qu'il a été modifié.

Catégorie Fédération professionnelle
Nom Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole -FISA
Adresse
Téléphone
Fax
email
Site Internet

Conscients de l'intérêt des organisations professionnelles dans le développement de toute activité économique, les opérateurs du secteur avicole se sont organisés en associations professionnelles représentant chacune d'elle une branche d'activité de la filière de production (AFAC, ANAM, ANPO, ANAVI, APV). Dans l'objectif d'harmoniser leurs efforts et activités et de constituer un interlocuteur crédible et représentatif du secteur vis-à-vis des décideurs administratifs et politiques, les organisations professionnelles se sont érigées en 1995 en Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole – FISA. Comme les 5 associations professionnelles, la fédération sont déclarées conformément aux dispositions du dahir 1-58-376 du 3 Joumada I 1378 (15 novembre 1958) tel qu'il a été modifié.

Depuis le mois de novembre 2000, la FISA est membre à part entière de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc -CGEM- et siège au Bureau ainsi qu'au Conseil National du Patronat – CNP.

En 2005, la FISA – a obtenu la certification de son système de management de la qualité selon la norme ISO 9001 versions 2000. Cette certification vient compléter la logique d'amélioration continue de la gestion et du fonctionnement de la Fédération, qui depuis

plusieurs années fait auditer annuellement ses comptes par un cabinet international.

Les principaux objectifs de la FISA consistent à:

- Améliorer l'environnement technique et économique de la production
- Améliorer l'environnement technique et économique de la commercialisation des produits avicoles
- Asseoir des ponts de communication avec les instances administratives pour un développement durable du secteur avicole
- Informer, sensibiliser et encadrer les opérateurs du secteur avicole
- Promouvoir la qualité et la consommation des produits avicoles.

Annexe II

Liste des projets majeurs — secteur avicole

Projet:	Contrat Programme de mise à niveau du secteur avicole
Agence:	Entre le gouvernement de sa Majesté le Roi et la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (FISA)
Durée:	2007-2012
Zone géographique:	Pays
Bénéficiaires directs:	La filière avicole
Situation:	Démarrage

L'objectif principal de ce contrat - programme est la mise à niveau de la filière avicole et la modernisation de ses outils de production, à travers:

- L'amélioration de la productivité et de la compétitivité des unités de production
- La promotion de la qualité des produits avicoles.
- La mise en place de mesures incitatives relatives aux coûts des facteurs de production, à la fiscalisation et aux mesures réglementaires régissant l'activité avicole.

En fin de programme les résultats attendus sont les suivants:

- La demande sur les produits avicoles atteindrait en l'an 2012, 500 000 tonnes de viande de volailles et 5,0 milliards d'œufs de consommation contre respectivement 370 000 tonnes et 2,8 milliards d'unités en 2006.
- La consommation enregistrerait une amélioration progressive entre 2006 et 2012 passant de 12,0 à 15,0 kg de viande de volailles /hab./an et de 91 à 150 œufs/hab./an.
- La contribution des protéines animales provenant des produits avicoles dans la ration alimentaire moyenne passerait de 6,8 grammes en 2006 à 8,1 grammes en l'an 2012.

Le contrat a défini les engagements précis de la FISA et du gouvernement.

Engagement de la FISA	Engagement du Gouvernement
La dynamisation de la FISA: renforcement de l'encadrement et l'élargissement de la base des adhérents.	Mise en œuvre des dispositions réglementaires régissant le secteur avicole notamment la loi 49-99 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles,..., et des textes pris pour son application.
L'information, la sensibilisation et la formation des opérateurs: réunions régionales, foires, création d'un centre de formation avicole, etc.	Encouragement à l'installation des abattoirs avicoles et des centres de conditionnement des œufs: - conversion progressive des tueries en points de vente de volailles abattus, - approvisionnement obligatoire de la restauration collective en viandes de volailles préparées exclusivement dans des abattoirs agréés,
La régulation du marché des produits avicoles: mise en place de systèmes de partenariat entre les opérateurs aboutissant à terme à l'intégration de tous les maillons de la chaîne de production avicole.	Adaptation de la loi 12-90 relative à l'urbanisme aux spécificités des élevages avicoles: instauration d'une procédure facilitant l'obtention de la dérogation relative à la limitation de la superficie constructible.
Le suivi de l'état sanitaire du cheptel: Prise en charge des frais de fonctionnement de l'Observatoire Epidémiologique National en Aviculture (OENA).	Révision des droits d'importation du maïs, des tourteaux, des graines oléagineuses, etc. et l'exonération des bâtiments préfabriqués d'élevage avec ossature en acier galvanisé.
L'assainissement des circuits de commercialisation et valorisation des produits avicoles: développement d'un réseau d'abattoirs industriels avicoles et de centres de conditionnement des œufs.	Dispositions fiscales - Rétablir le droit des élevages avicoles de bénéficier de l'exonération de l'impôt des patentes, l'IS et l'IGR. - Exonération de la TVA sur la construction de poulaillers, le matériel et biens d'équipement des exploitations avicoles - Exonération de la TVA avec droit de déduction sur les aliments composés.
L'augmentation des investissements et du chiffre d'affaires du secteur	Rendre le secteur avicole éligible au Fonds Hassan II pour le développement économique et social (création d'un Fonds de Restructuration des Elevages Avicoles -FORAVI-).
La création de près de: 48 000 nouveaux emplois directs 70.000 nouveaux emplois indirects.	Création d'un Fonds Spécial d'Appui Technique et de Veille Sanitaire du Secteur Avicole pour l'accompagnement de la mise à niveau technique et sanitaire des unités.
La réduction de la protection tarifaire sur les aliments composés et les produits avicoles	
La mise en place d'assurance contre les calamités naturelles.	

Annexe III

Références bibliographiques

Arrêté n°1044-06 du 10 /05/06 relatif aux mesures complémentaires et spéciales pour lutter contre l'influenza aviaire

Direction de l'élevage, 2000. Elevage en chiffres

Direction de l'élevage, 2001. Elevage en chiffres

Direction de l'élevage, 2002. Elevage en chiffres

Direction de l'élevage, 2003. Elevage en chiffres

Direction de l'élevage, 2004. Elevage en chiffres.

Direction de l'élevage, 2004. Mise à niveau du secteur de l'élevage

Direction de l'élevage, 2005. Elevage en chiffres

Direction de l'élevage, 2005. Procédure de gestion d'une crise d'influenza aviaire

Direction de l'élevage, 2007. Situation du secteur avicole à la veille de l'application de la loi 49/99

Direction de l'élevage, 2007. Programme de mise à niveau de la filière avicole à l'horizon 2012

FISA, 2007. Secteur avicole en chiffres

FISA, 2006. Impact de la grippe aviaire sur le secteur avicole

FISA, US Grains Council, 2006: Enquête consommateur: réactions à la crise de grippe aviaire

Haut Commissariat au Plan, 2005. Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/2001

Haut Commissariat au Plan, 2006. Rapport Développement humain

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, 2002. Loi n°49/99 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et de la commercialisation des produits avicoles

Annexe IV

Cartes

Pas de cartes disponibles actuellement